

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

**ADDITIF AUX PROJETS DE SDAGE ET DE
PROGRAMME DE MESURES**

(COMITE DE BASSIN DU 11 DECEMBRE 2008)

Dans le cadre de la consultation des assemblées sur les projets de SDAGE et de programme de mesures, le présent document précise les évolutions essentielles devant intervenir sur ces projets.

CONSULTATION DES ASSEMBLEES

JANVIER-AVRIL 2009

SOMMAIRE

RAPPEL SUR LE CALENDRIER	3
POURQUOI UN ADDITIF AUX PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES ET QUEL CONTENU ?	4
1- PRISE EN COMPTE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC	5
1-1 Analyse des retours d'un point de vue "quantitatif"	5
1-2 Analyse des retours d'un point de vue "qualitatif"	5
1-3 Conclusion	7
2- AJUSTEMENTS DES OBJECTIFS ASSIGNES AUX MASSES D'EAU INTEGRANT LES DONNEES DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	8
2-1 Ajustement des objectifs avec expertises complémentaires	8
2-2 Analyse plus poussée des impacts prévisionnels de la LEMA	9
2-3 Simulation de l'effet des dispositions du projet de loi "Grenelle"	9
2-4 Conclusion	10
3- PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS ISSUS DE LA RELECTURE JURIDIQUE DU SDAGE	10
4- PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS IMPORTANTS POUR CONFORTER LA PORTEE DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES	11
4-1 Orientation fondamentale n° 2 : non dégradation	11
4-2 Orientation fondamentale n°4 : gestion locale et aménagement du territoire	11
4-2-1 Changement du titre de l'orientation fondamentale n°4	11
4-2-2 Liste des sous bassins devant faire l'objet d'un SAGE	11
4-3 Orientation fondamentale n° 5 : pollutions	12
4-3-1 Eutrophisation (OF 5B)	12
4-3-2 Prise en compte de la directive fille sur les substances prioritaires (OF 5C)	13
4-3-3 Captages prioritaires pour la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation (OF 5E)	14
4-4 Orientation fondamentale n° 6 : fonctionnement des milieux	15
4-4-1 Zones humides	15
4-4-2 Réservoirs biologiques	16
4-4-3 Plan Anguille	17
4-5 Orientation fondamentale n°7 : gestion quantitative de la ressource	17
4-6 Orientation fondamentale n°8 / inondations	19
4-7 Littoral	20
4-8 Programme de mesures	21
ANNEXES	23

Les projets de SDAGE et de programme de mesures sont soumis à la consultation des assemblées (Conseil généraux et régionaux, chambres consulaires, conseils économiques et sociaux régionaux, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, comités de rivières, lacs, nappes, baies) début 2009. Cette consultation est réalisée sur la base des projets de SDAGE et de programme de mesures (version soumise à consultation du public, avril – octobre 2008), accompagnés du présent "additif". Cet additif est destiné à préciser les grandes évolutions pressenties de ces projets.

Eléments du SDAGE et du Programme de mesures concernés par les ajustements présentés dans l'ADDITIF		Pages concernées de l'ADDITIF
SDAGE	Chapitre 1 – Contexte général	
	III. L'ELABORATION DU SDAGE : co-construction et concertation III-4 Zoom sur les actions conduites en vue de l'information et de la consultation du public et des assemblées locales	P. 5
	Chapitre 2 : Orientations fondamentales et dispositions	
	OF 2 : CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES	P.11
	OF 4 : ORGANISER LA SYNERGIE DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE VÉRITABLES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 11
	OF 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITÉ SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ OF5B – Lutter contre les milieux eutrophisés OF5C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses OF5E – Evaluer, Prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	P. 12 Annexe2 P. 13 P. 14
	OF 6 : PRÉSERVER ET RE-DÉVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES OF6C - Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	P.15 P.16 -17 Annexes 4 et 5
	OF 7 : ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	P.17 Annexes 6 et 7
	OF 8 : GERER LES RISQUES D'INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU DES STRATEGIES D'ACTION A ADAPTER POUR PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DIFFERENTS MILIEUX	P.19 P.19
	Chapitre 3 – Les Objectifs d'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau du bassin	P.8 et P.13
PROGRAMME DE MESURES	LA REPARTITION DES MESURES PAR TERRITOIRES	P.20

RAPPEL SUR LE CALENDRIER

2000	Publication de la directive cadre sur l'eau le 22 octobre 2000
2004	Transposition de la directive en droit français + adoption de l'état des lieux du bassin
2005	1ère consultation du public portant sur les enjeux mis en évidence par l'état des lieux
2006	Mise en place du programme de surveillance de l'état des eaux
2006 - 2007	Préparation des projets de SDAGE et de programme de mesures
Fin 2007	Adoption des projets de SDAGE et de programme de mesures par le Comité de bassin et le Préfet coordonnateur de bassin
15 avril – 15 octobre 2008	2e consultation du public portant sur les projets de SDAGE et de programme de mesures
Janvier – avril 2009	<i>Consultation des assemblées : conseils généraux, régionaux, chambres consulaires, conseils économiques et sociaux régionaux, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, comités de rivières, lacs, nappes, baies, ...</i>
2009	Consultation du Comité national de l'eau et du Conseil supérieur de l'énergie et du Gaz
Fin 2009	Adoption du SDAGE par le Comité de bassin ; approbation du SDAGE et du programme de mesures par le Préfet coordonnateur de bassin
2010-2015	Mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures

POURQUOI UN ADDITIF AUX PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES ET QUEL CONTENU ?

L'additif décrit les évolutions majeures à intégrer dans les projets actuels de SDAGE et de programme de mesures, lesquelles ont comme principales sources :

- la prise en compte des résultats de la consultation du public de 2008 ;
- les ajustements en terme d'objectifs de bon état et de mesures assignés aux masses d'eau, en intégrant les travaux du Grenelle de l'Environnement ;
- les ajustements de la rédaction du SDAGE et du programme de mesures pour en conforter la sécurité juridique, suite au travail de relecture effectué par les services du MEEDDAT ;
- les amendements techniques issus de travaux récents du secrétariat technique, notamment issus des différents textes d'application de la loi sur l'eau de 2006 et des principaux ajustements issus de la relecture du programme de mesures par les services de l'Etat.

Ce document adopte un niveau global de synthèse à l'échelle du bassin, en identifiant clairement les options stratégiques et les évolutions de fond, avec en annexe d'éventuelles cartes ou listes. Les éléments plus détaillés (objectifs des masses d'eau, mesures prévues par sous bassins par exemple) sont par ailleurs mis à disposition des acteurs pendant la période de consultation des assemblées sur les sites internet rhone-mediterranee.eaufrance.fr et eau2015.fr. Ils seront également présentés lors des réunions et des commissions géographiques concernées.

1- PRISE EN COMPTE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public sur les projets de SDAGE et de programme de mesures s'est déroulée du 15 avril au 15 octobre 2008.

Cette consultation a reposé sur la diffusion d'un questionnaire distribué à environ 6.3 millions d'exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants du bassin et mis à disposition sur internet et en préfectures, cette diffusion étant accompagnée par une campagne de communication, un plan médias et des animations sur l'eau organisées par des partenaires relais (structures locales de gestion de l'eau porteuses de SAGE ou contrat de milieu et associations principalement).

Par ailleurs, un sondage téléphonique a également été effectué pour disposer d'éléments de comparaison par rapport aux réponses reçues via le questionnaire.

Les principaux enseignements de cette consultation, ainsi que les propositions de conséquences à en tirer pour la finalisation du SDAGE et du programme de mesures, sont mentionnés ci-après.

1-1 Analyse des retours d'un point de vue "quantitatif"

66 291 questionnaires ont été retournés au Comité de bassin dont :

- 60 517 questionnaires papier ;
- 5 963 questionnaires via internet ;
- 2 244 avis libres, reçus pour la plupart via internet, mais aussi par mail ou bien par courrier accompagnant le questionnaire.

Le taux de retour par rapport au nombre de questionnaires envoyé est de l'ordre de 1%, ce qui est cohérent avec ce qui est généralement observé lors de consultations citoyennes de ce type.

Cette consultation du public constitue une première opération de cette ampleur portant sur un projet de document de planification à une échelle globale, la consultation de 2005 ayant porté sur l'état des lieux. Le fait que cette nouvelle opération ait suscité plus de 60 000 réponses est à souligner au regard des concertations qui ont pu être engagées jusqu'à présent pour le SDAGE de 1996 par exemple.

1-2 Analyse des retours d'un point de vue "qualitatif"

Globalement, le public fait part de son accord avec les différentes propositions du SDAGE. Pour la plupart des questions, il se déclare "tout à fait d'accord" avec les propositions du SDAGE à plus de 70%, la proportion de réponses "tout à fait d'accord" ajoutées à celles "plutôt d'accord" représentant généralement plus de 90% des retours.

Ce constat global doit toutefois être nuancé sur deux points :

- Une partie importante du public considère que les objectifs assignés aux masses d'eau (55% des rivières en bon état en 2015, 80% des eaux souterraines et 90% du littoral) ne sont pas assez ambitieux et considère qu'il faut aller plus vite même si cela impose des contraintes supplémentaires. Même si la plus grande partie des personnes qui ont répondu au questionnaire estiment que l'objectif du SDAGE est un objectif raisonnable, c'est là le point le plus marqué de différence d'appréciation entre ce que pense le public et les propositions du SDAGE. Une petite minorité de personnes ayant répondu estiment que "c'est trop ambitieux, il faut faire attention à ne pas pénaliser les activités économiques et l'urbanisation". Sur ce point, il faut toutefois signaler que le sondage délivre un message qui est moins net que celui délivré en retour des questionnaires ;

	questionnaires	sondage
Objectifs raisonnables	47.6%	53%
Objectifs pas assez ambitieux	44.9%	27%
Objectifs trop ambitieux	3.5%	16%

- L'adhésion du public est également moindre lorsqu'il lui est demandé s'il est prêt à changer ses habitudes de consommation en choisissant des produits « bio » même si cela coûte plus cher. 36 % est tout à fait d'accord, 40% plutôt d'accord, 13% plutôt pas d'accord et 6% pas du tout d'accord. L'analyse des avis libres tendrait à montrer deux facteurs explicatifs à ce constat nuancé : des réticences du public dès lors qu'il y a des implications financières qui le concernent directement, mais aussi le fait qu'un certain nombre de personnes considèrent qu'il n'est pas normal que les produits bio soient plus chers que les autres.

Pour le reste, l'adhésion aux propositions du SDAGE est forte voire très forte :

	tout à fait d'accord	plutôt d'accord
Faire évoluer nos modes de production économique	75%	20%
Mieux réguler le développement de l'urbanisation	75%	21%
Changer vos habitudes de consommation en réduisant et triant vos déchets, en économisant l'eau	88%	10%
Adopter des techniques agricoles utilisant moins de pesticides	90%	8%
Accepter de la végétation sauvage dans certains espaces urbains	69%	22%
Réduire l'usage des désherbants dans les jardins	81%	15%
Améliorer le traitement des eaux usées	84%	13%
Conserver des espaces non construits pour permettre aux crues de s'épandre même si cela freine l'extension de l'urbanisation	86%	12%
Partager l'eau entre les usages (eau potable, agriculture, industrie, tourisme) et réguler certaines activités humaines pour préserver les milieux aquatiques	72%	25%
Consacrer davantage de moyens à la biodiversité	72%	24%

Les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus, issus des retours via les questionnaires, sont confirmés par ceux issus du sondage.

Par ailleurs, deux sujets de préoccupation majeurs se détachent des autres : la pollution par les pesticides et les engrais (60%), et la pollution par les industries (56%). Le manque d'eau dans les rivières et les nappes (26%), les besoins en eau potable (20%), la pollution par les rejets des villes (18%) et l'entretien des berges (10%) viennent assez nettement derrière.

Les avis libres exprimés sur internet confirment les résultats de l'enquête via le questionnaire, et insistent également sur trois autres points essentiels :

- La nécessité d'agir et de mobiliser des moyens pour améliorer l'état de l'eau, avec une ambition politique plus marquée ;
- L'application ou le renforcement de la réglementation et du principe pollueur-payeur ;
- La sensibilisation et l'information du public.

1-3 Conclusion

D'une manière générale, les retours issus de la consultation du public témoignent :

- d'une sensibilité réelle aux questions de protection de l'eau et des milieux aquatiques, les propositions du SDAGE pour améliorer la situation faisant l'objet d'un large consensus. Pour autant, bien que sensibilisé, le public semble méconnaître les mécanismes qui permettent à un milieu d'être en bon état. Si l'aspect « pollution » est bien appréhendé, les enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource et à la qualité du milieu physique ne sont pas perçus par le public ;
- d'une préoccupation forte du public liée à la santé. Ceci renforce l'intérêt des ambitions du SDAGE sur les thèmes comme la lutte contre les toxiques et contre les pesticides, la protection des captages d'eau potable, etc. ;
- d'une réticence dès lors qu'il lui est demandé de payer plus. Le public exprime avant toute chose des attentes fortes vis-à-vis des pouvoirs publics : application de la réglementation et du principe pollueur payeur, mise en cohérence des politiques publiques (urbanisme et développement économique), évaluation des politiques et information sur les résultats.

Aussi, il convient de relever que la plupart des propositions du SDAGE et du programme de mesures font l'objet d'un accord de la part du public. Ces propositions ressortent donc confortées par cette consultation et n'appellent pas de modification majeure des documents.

Pour autant, il est proposé :

- que les principaux enseignements issus de la consultation du public soient consignés dans le § 3-4 du chapitre 1 du SDAGE relatif à la consultation du public et des assemblées ;
- de renforcer la sensibilisation du public sur les questions liées à la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, au partage de la ressource ou bien à la restauration physique des milieux (entretien de berges, biodiversité, etc.) peu présents dans les préoccupations du public ;
- de renforcer la synergie avec les politiques portant sur d'autres domaines comme l'agriculture et l'urbanisme dans la mise en œuvre du SDAGE ;

- de modifier le § 4 du chapitre 1 du projet actuel SDAGE sur la mise en œuvre du SDAGE et d'intégrer, par exemple dans les § introductifs des orientations fondamentales du SDAGE, les principaux enseignements issus de la consultation du public lorsque celle-ci apporte un éclairage particulier au contenu de l'orientation fondamentale concernée.

Par ailleurs, la critique sur l'insuffisance du pourcentage de masses d'eau devant atteindre le bon état en 2015 rejoint les conclusions du Grenelle de l'Environnement qui fixe un niveau d'ambition supérieur : au moins 66% des masses d'eau en bon état écologique en 2015. Les propositions du Comité de bassin pour répondre à l'ambition du Grenelle (voir ces propositions dans le § 2-4 ci-dessous) apportent donc une réponse à l'avis du public sur ce point.

2- AJUSTEMENTS DES OBJECTIFS ASSIGNES AUX MASSES D'EAU INTEGRANT LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secrétariat technique a poursuivi son travail pour assigner des objectifs pertinents aux masses d'eau du bassin en :

- examinant plus dans le détail la situation de certaines masses d'eau et en réalisant des expertises complémentaires ;
- analysant de façon plus poussée les impacts potentiels de la mise en œuvre de certaines dispositions de la LEMA sur le bon état des eaux ;
- simulant l'effet de la mise en œuvre des dispositions évoquées dans les projets de loi sur le Grenelle.

Ce travail contribue à la mise en œuvre du projet de loi sur le Grenelle qui prévoit une révision à la hausse des objectifs assignés aux masses d'eau en fixant l'objectif d'atteindre le bon état écologique et le bon potentiel écologique pour au moins les deux tiers des masses d'eau superficielles.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, les travaux engagés avec les acteurs du bassin ont conduit à proposer un objectif de bon état écologique pour 53,4 % des masses d'eau dans le projet de SDAGE actuel.

2-1 Ajustement des objectifs avec expertises complémentaires

Un examen plus approfondi de la situation de certaines masses d'eau ciblées a été réalisé afin de confirmer les diagnostics et d'identifier les secteurs pour lesquels il serait possible d'être plus ambitieux.

Le travail a principalement porté sur les très petits cours d'eau, pour lesquels le diagnostic initial avait été moins poussé que pour les masses d'eau principales, et s'est appuyé sur :

- des données disponibles : rejets majeurs connus, données nouvelles de qualité des milieux acquises avec le réseau de surveillance ou avec d'autres études, compléments d'expertise réalisés dans le cadre de travaux du SDAGE (ex : identification des réservoirs biologiques) ;
- des visites sur le terrain ;
- la relecture du programme de mesures qui visait notamment à compléter les mesures concernant les très petits cours d'eau.

Les données complémentaires recueillies ont conduit à retenir l'échéance de 2015 pour **148 masses d'eau** initialement avec report de délai.

Par ailleurs en prenant appui sur les mesures complémentaires identifiées pour **72 masses d'eau** supplémentaires, l'échéance de 2015 peut être proposée.

2-2 Analyse plus poussée des impacts prévisionnels de la LEMA

La mise en œuvre de certaines dispositions de la LEMA qui prendront effet pendant la durée d'application du SDAGE devrait favoriser l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015. Parmi celles-ci sont prises en compte les dispositions portant sur l'augmentation des débits réservés et l'obligation de rétablissement de la continuité piscicole qui contribueront à une restauration du fonctionnement des milieux.

Des travaux de relecture du programme de mesures effectués courant 2008 ont permis de cibler les secteurs concernés et d'identifier les masses d'eau qui sont modérément dégradées, nécessitent des actions sur les obstacles transversaux circonscrites ou bien pour lesquelles l'augmentation des débits réservés n'avait pas été recensée.

→ Pour **14 masses d'eau** l'échéance peut ainsi être avancée à 2015.

2-3 Simulation de l'effet des dispositions du projet de loi "Grenelle"

La mise en œuvre des dispositions du projet de loi Grenelle pourrait contribuer de manière importante à accroître l'ambition du SDAGE. Les pistes examinées sont présentées ci après.

Pollutions urbaines : la modernisation du parc général des stations d'épuration déclassant les masses d'eau et la réalisation des travaux d'ici 2011 sur les stations restant à mettre aux normes en janvier 2008 sont susceptibles de produire un effet direct sur les masses d'eau uniquement concernées par un problème de matières organiques et oxydables urbaines. Ce type de situation avait été parfois sous-estimé lors des travaux initiaux.

→ **21 masses d'eau initialement en report d'échéance devraient pouvoir atteindre le bon état en 2015.**

Pollutions diffuses agricoles : l'implantation progressive de bandes enherbées et de zones tampon végétalisées d'au moins 5 mètres de large le long des cours d'eau et des masses d'eau peut être très efficace sur les très petits cours d'eau dégradés par des pollutions par les pesticides ou les nutriments d'origine agricole, polluants exerçant une pression sur l'état écologique. La généralisation de ce dispositif dans les bassins versant concernés devrait notablement améliorer la qualité des drains principaux en limitant d'une part les apports de l'amont et d'autre part les apports par ruissellement.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, l'application de ces dispositions sur les masses d'eau actuellement en report de délais lié à la problématique "pesticides ou nutriments agricoles" se traduirait par :

- l'inscription de cette mesure dans le programme en remplacement d'une mesure fréquemment citée mais très générique "lutter contre la pollution diffuse et ponctuelle" ;
- l'atteinte du bon état écologique en 2015.

La couverture des sols en hiver sera généralisée en tenant compte des conditions locales. Cette mesure limiterait l'apport de nutriments dans les cours d'eau et favoriserait l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées.

L'objectif d'atteindre 6% de surface agricole en agriculture biologique renforcerait l'efficacité des deux derniers dispositifs.

→ 111 masses d'eau initialement en report d'échéance pourraient ainsi atteindre le bon état en 2015 si les dispositions du projet de loi sont adoptées.

2-4 Conclusion

Le projet de SDAGE, construit sur la base de travaux qui ont débuté en 2005, a été progressivement enrichi et consolidé. Le secrétariat technique et les services concernés ont pour cela exploité les données acquises depuis, approfondi les expertises et affinés les estimations demandées.

Les analyses réalisées pour prendre en compte les objectifs du Grenelle de l'environnement s'inscrivent dans la suite logique de ces travaux. Elles permettent de proposer un objectif de bon état écologique en 2015 pour 366 masses d'eau supplémentaires - sur les 2687 que compte le bassin - comportant initialement un report d'échéance, ce qui permet d'être cohérent avec les objectifs du Grenelle.

Cette analyse est basée sur l'hypothèse que les dispositions actuelles du projet de loi Grenelle soit adoptées, hypothèse qui conditionne la réussite pour environ 1/3 des masses d'eau.

Les modifications à apporter dans les différents éléments du projet (listes et cartes de masses d'eau avec les objectifs qui leur sont assignés, mesures prévues par le programme de mesures sur chacun des bassins versants, ...) seront mises à disposition des acteurs pendant la période de consultation des assemblées sur les sites internet rhone-mediterranee.eaufrance.fr et eau2015.fr. Elles seront également présentées lors des instances et commissions géographiques concernées.

3- PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS ISSUS DE LA RELECTURE JURIDIQUE DU SDAGE

Au cours de l'année 2008, les services du MEEDDAT et un cabinet d'avocats ont procédé à la relecture juridique de chacun des projets de SDAGE.

Les modifications proposées suite à cette relecture restent assez circonscrites pour ce qui concerne le SDAGE Rhône-Méditerranée, et confortent l'analyse juridique menée en 2007 sous l'égide du Comité de bassin.

Les amendements rédactionnels à prévoir portent notamment sur l'intégration de textes nouveaux à l'appui des différentes dispositions du SDAGE. On citera à titre d'exemple l'outil « zones soumises à contraintes environnementales » qui a fait l'objet de publication de textes récents, et qui est susceptible de concerner les aires d'alimentation de captages d'eau potable, les zones soumises à l'érosion et les zones humides.

Quelques amendements sont également à rédiger pour lever toute ambiguïté sur la place du SDAGE tant vis-à-vis de la réglementation nationale en vigueur que des actes locaux (exemples : SAGE, contrats de milieux, documents d'urbanisme, etc...). A titre d'exemple, dans quelques dispositions du SDAGE, certains des termes sont déjà prévus par les textes qu'il convient alors de citer.

Ces amendements, qui conduiront à conforter la sécurité juridique du SDAGE et sa lisibilité, n'induisent pas de changement de fond quant à la politique définie.

4- PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS IMPORTANTS POUR CONFORTER LA PORTEE DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES

Un certain nombre de chantiers techniques, qui n'étaient pas complètement finalisés lors de l'élaboration des projets actuels de SDAGE et de programme de mesures (version soumise à la consultation du public), ont été poursuivis depuis. L'avancement de ces chantiers donnera lieu à des amendements à apporter à ces projets. Ces amendements intégreront l'application de textes réglementaires récents, ainsi que les consignes nationales sur le sujet.

4-1 Orientation fondamentale n°2 : non dégradation

En sus des quelques autres ajustements rendus nécessaires par l'analyse juridique du projet de SDAGE, la modification principale est la suppression de la disposition 2.06 relative à la construction de l'argumentaire pour les projets inscrits dans le SDAGE (visés à l'article R212-7 du Code de l'environnement). Cet argumentaire doit, par définition, faire partie intégrante des éléments de présentation des projets.

4-2 Orientation fondamentale n°4 : gestion locale et aménagement du territoire

4-2-1 Changement du titre de l'orientation fondamentale n°4

Le nouveau titre proposé est : « Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ».

Ce nouveau titre est plus opérationnel, plus lisible et plus explicite que le précédent (p.m. : « *Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau* »). Il répond par ailleurs très directement aux « questions importantes » n°1 et 2 de l'état des lieux intitulées respectivement « Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? » et « Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ? ».

4-2-2 Actualisation de la liste des sous bassins devant faire l'objet d'un SAGE

La carte 2 (et sa légende) de l'orientation fondamentale n° 4 (p.77 du projet de SDAGE) est modifiée.

Cette carte établit une liste de territoires pour lesquels la mise en place d'un SAGE est un outil indispensable pour atteindre le bon état, en cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau pour l'utilisation de cet outil, et pour lesquels la mobilisation des acteurs doit permettre une approbation au plus tard fin 2015. Les territoires figurant sur cette carte sont peu nombreux, étant observé qu'un SAGE peut tout à fait voir le jour s'il y a une volonté locale même si le territoire en question n'est pas identifié dans la carte du SDAGE. Par ailleurs, vu le temps nécessaire pour élaborer et approuver un SAGE, il est clair que les effets sur le milieu du fait de la mise en œuvre du SAGE ne se feront pas sentir avant le 2^e plan de gestion 2016-2021.

Deux territoires précédemment identifiés sur cette carte en ont été supprimés. Il s'agit :

- du territoire Bresse Dombes. Sur ce territoire, la mise en place d'une gestion concertée est nécessaire pour atteindre le bon état, mais cette gestion concertée ne doit pas obligatoirement prendre la forme d'un SAGE. Une autre démarche (un contrat de milieu peut être envisagé, un Parc naturel Régional pourrait voir le jour sur ce secteur, etc.) peut permettre la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux. Aussi ce territoire figure sur la carte 1 du SDAGE qui identifie les territoires sur lesquels la mise en place d'une gestion concertée est nécessaire, mais ne figure plus sur la carte des sous bassins devant faire l'objet d'un SAGE.
- du territoire « aquifères de Thonon et d'Evian », pour lequel les acteurs concernés seront pour partie ceux qui devront se mobiliser sur une autre SAGE inclus dans cette carte, à savoir l'Arve, qui apparaît très prioritaire au vu des enjeux locaux concernant l'eau et les milieux aquatiques.

Pour les territoires identifiés sur cette carte du SDAGE, le SDAGE précise conformément aux consignes nationales, que les délais dans lesquels la CLE doit être constituée et ceux dans lequel ces SAGE devront être approuvés par le préfet. Ces délais expirent respectivement en décembre 2011 et décembre 2015. Par ailleurs, figurent également sur cette carte deux SAGE actuellement en cours d'élaboration, les SAGE Ouche et Gapeau, pour lesquels le SDAGE indique qu'ils devront être approuvés par le Préfet au plus tard en décembre 2015.

Les nouvelles carte et légende sont annexées au présent additif.

Conformément à la logique générale applicable à tous les SAGE (y compris ceux en cours), les thèmes devant être abordés par les SAGE identifiés par la carte 2 sont ceux pour lesquels les cartes du SDAGE et du programme de mesures identifient des problèmes à traiter et des actions à engager. Les thèmes concernant les territoires mentionnés dans l'annexe 1 (carte 2) sont présentés dans un récapitulatif sur le site internet rhone-mediterranee.eaufrance.fr.

4-3 Orientation fondamentale n° 5 : pollutions

4-3-1 Eutrophisation OF 5B

L'orientation fondamentale n°5B relative à l'eutrophisation comprend dans sa disposition 5B01 une carte 4 qui identifie les sous bassins sur lesquels des actions sont prévues dans le cadre du programme de mesures au titre de la lutte contre l'eutrophisation et contre les pollutions agricoles. Cette carte ne permet pas d'identifier précisément les milieux eutrophisés du bassin, ni d'assurer la cohérence entre les zonages réglementaires (zones sensibles et teneurs de milieux en phosphore, zones vulnérables et teneur des milieux en nitrates).

Aussi, il est proposé d'établir une carte des milieux eutrophisés du bassin en s'appuyant sur les dernières données disponibles. Cette carte, actuellement en cours de finalisation, est mise à disposition des acteurs pendant la période de consultation des assemblées sur les sites internet rhone-mediterranee.eaufrance.fr et eau2015.fr. Elle sera également présentée lors des instances et commissions géographiques concernées.

Sur ces milieux :

- la stratégie du SDAGE est d'agir en synergie sur les concentrations en phosphore, en nitrates et, lorsque cela est possible et pertinent, la restauration physique des milieux ;

- le SDAGE fixe des valeurs guide de concentration en phosphates dans le milieu de l'ordre de 0.2 mg/l pour les cours d'eau, de 0.07 mg/l pour les cours d'eau tributaires des plans d'eau (valeurs indicatives au dessus desquelles les retours d'expérience montrent qu'il est a priori difficile de reconquérir les plans d'eau eutrophisés, même si l'eutrophisation dépend surtout des flux apportés aux plans d'eau - plus que des concentrations dans les tributaires), et de 0.15 mg/l en milieu lagunaire (valeur limite du bon état). Il s'agit de valeurs vers lesquelles il faut tendre pour obtenir des résultats vis-à-vis de l'eutrophisation. Ces valeurs permettent de guider l'identification des mesures les plus efficaces pour réduire les apports en nutriments (réduction des apports en phosphates à la source, traitement tertiaire, lutte contre les pollutions diffuses ...), étant entendu que d'autres moyens (exemple : restauration physique des cours d'eau) peuvent également contribuer à juguler les manifestations de l'eutrophisation et ainsi permettre d'atteindre le bon état en optimisant les efforts à consentir sur la réduction des apports ;
- le contrôle opérationnel pourra comprendre un dispositif de suivi de l'eutrophisation.

Par ailleurs, pour clarifier les incidences du SDAGE avec les zonages réglementaires :

- la disposition 5B01 relative à la lutte contre les pollutions phosphorées est accompagnée d'une carte montrant la superposition entre les résultats du contrôle de surveillance 2007 sur les matières phosphorées avec les zones sensibles du bassin ;
- la disposition 5B02 relative à la lutte contre les pollutions azotées est accompagnée d'une carte montrant la superposition entre les résultats du contrôle de surveillance 2007 sur les nitrates avec les zones vulnérables du bassin.

Ces deux cartes sont jointes en annexe 2 (cartes 4a et 4b).

La rédaction de l'orientation fondamentale 5B et ses dispositions connaîtront divers amendements rédactionnels nécessaires à la cohérence avec le dispositif évoqué ci-dessus. Elle prendra également en compte les éléments retenus dans le projet de loi Grenelle relatifs à l'objectif de suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels.

4-3-2 Prise en compte de la directive fille sur les substances prioritaires (OF 5C)

Il est rappelé que le bon état des eaux suppose d'atteindre le bon état écologique (ou le bon état quantitatif pour les eaux souterraines) d'une part, et le bon état chimique d'autre part. L'analyse du bon état chimique porte sur 41 substances pour lesquelles sont fixées des normes de qualité environnementale (NQE).

Une directive adoptée le 17/06/08 par le Parlement européen établit les normes de qualité environnementales à appliquer pour ce qui concerne l'état chimique des eaux. Publiée au journal officiel du 20 octobre 2008, les obligations qu'elle induit sont à intégrer dans les parties concernées du SDAGE, tant au niveau des orientations fondamentales que des objectifs des masses d'eau. Cette évolution conduit aussi à vérifier les éventuelles incidences dans le programme de mesures.

1- De nouvelles valeurs seuils – les normes de qualité environnementales (NQE)

La directive fille établit des NQE qui annulent et remplacent celles établies par la circulaire de mai 2007. De fait, le diagnostic actuel porté sur l'état chimique est différent de celui porté sur la base de la circulaire. Les cours d'eau concernés par un déclassement et les substances posant problème sont dans certains cas différents.

L'attribution des objectifs d'état chimique est reconduite avec la même règle que celle définie dans le projet de SDAGE, mais une grille de lecture sensiblement différente est donc à utiliser pour la qualification de l'état chimique actuel des eaux.

2- Intégration des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Dans la première version du projet de SDAGE, les HAP avaient été considérés à part dans la démarche d'attribution des objectifs d'état chimique dans la mesure où ils étaient très largement présents, dépassant les NQE et sans possibilité d'afficher des mesures pour les masses d'eau déclassées compte tenu de leur source très diffuse (essentiellement d'origine pyrolytique comme la combustion de l'essence).

Compte tenu de leur appartenance à cette liste, il convient d'afficher des reports de délais pour l'atteinte de l'état chimique pour les masses d'eau déclassées par les HAP, de la même manière que pour toute autre substance de l'état chimique. Un texte commun à tous les SDAGE argumentera la difficulté qu'il y a à prendre des mesures efficaces pour atteindre la NQE de ces paramètres, élément principal pour justifier l'exemption à l'atteinte du bon état en 2015.

Compte tenu des nouvelles NQE (cf point 1 ci-dessus) et de la large dispersion des HAP dans l'environnement, le nombre de masses d'eau pour lesquelles une demande de dérogation est envisagée au titre de l'état chimique à l'échéance 2015 devrait augmenter significativement par rapport à la version du projet de SDAGE.

3- Révision de la carte 5 du projet de SDAGE identifiant les bassins versants prioritaires pour la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Les bassins versants identifiés par la carte 5 (page 96 du projet de SDAGE) sont ceux sur lesquels de gros rejets peuvent compromettre l'atteinte des NQE ou ceux qui sont actuellement en mauvais état chimique. Les NQE ayant changé, le critère d'identification de ces bassins versants est modifié également. L'analyse pour l'identification des bassins prioritaires est en cours de reconduction et ne devrait donner lieu qu'à quelques modifications à la marge. Cette révision s'accompagne d'une relecture du programme de mesures pour s'assurer que les cas les plus problématiques font bien l'objet de mesures pour la réduction des rejets de ces substances.

La nouvelle carte des bassins prioritaires, ainsi que les objectifs assignés aux masses d'eau, sont mis à disposition des acteurs pendant la période de consultation des assemblées sur les sites internet rhone-mediterranee.eaufrance.fr et eau2015.fr. Ils seront également présentés lors des réunions et commissions géographiques concernées.

4-3-3 Captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur les zones de protection des aires d'alimentation (OF 5E)

L'article 7.3 de la DCE repris par l'article 14 du décret n°2005-475 du 16 mai 2005 demande qu'une protection renforcée soit mise en place sur les « zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine » pour prévenir la détérioration de la qualité de l'eau servant à la production d'eau potable, notamment par les nitrates et les pesticides, et afin de réduire les traitements avant distribution.

Pour son application, plusieurs textes récents (notamment 3 circulaires du 18 octobre 2007, 28 février et 30 mai 2008) ont conduit à identifier les captages prioritaires pour lesquels des programmes d'action arrêtés par les préfets devront être mis en œuvre vis à vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur les zones de protection de leurs aires d'alimentation. Ces programmes d'actions s'appuieront notamment sur l'outil « zones soumises à contraintes environnementale (ZSCE) » prévu dans la circulaire du 30 mai 2008. Pour ces captages, la disposition 5E-02 du SDAGE prévoit d' « Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses ».

La disposition précise que ces actions sont à mener par les collectivités sur les captages ou groupes de captages « dont la qualité ne répond pas aux exigences sanitaires et où un programme de restauration doit être mis en œuvre ».

Une première liste de captage les plus menacés pour ces paramètres a été insérée dans la version du projet de SDAGE soumis à la consultation du public. Les services de l'Etat ont mené courant 2008 un travail d'expertise complémentaire portant sur cette liste. Suite à ce travail, la liste figurant dans la version du SDAGE soumise à la consultation du public est annulée et remplacée par la liste jointe en annexe 3 du présent additif.

Quelques remarques concernant cette nouvelle liste :

Tous les captages de cette liste ont enregistré des dépassements de concentration en nitrates et pesticides sur les eaux brutes lors des 5 dernières années (2003-2007) selon les règles définies par ces textes.

Les captages dépassant les normes de concentration dans les eaux brutes sont au nombre de 222 sur le bassin (soit à titre indicatif environ 8 captages en moyenne par département, le nombre pouvant varier de 0 à une vingtaine). Ils représentent 196 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) à délimiter, sur lesquelles des programmes d'actions sont à mener vis-à-vis de la pollution azotée pour 22 % d'entre elles, des pesticides pour 54 %, des pollutions nitrates et pesticides pour 24 %. Une liste définitive sera établie à l'issue de la période de consultation pour intégrer les remarques éventuelles des acteurs et procéder aux dernières vérifications de cohérence entre la liste proposée, les mesures prévues dans le programme de mesures, et les zonages réglementaires (zones vulnérables, zonages pesticides).

Par ailleurs, les dispositions concernées, notamment la 5E-02, devront ainsi faire l'objet d'amendements rédactionnels, notamment pour faire référence à l'outil ZSCE dans la mise en œuvre des programmes d'actions à engager sur ces captages.

4-4 Orientation fondamentale n° 6 : fonctionnement des milieux

4-4-1 Zones humides

Divers amendements sont à prévoir dans la rédaction de l'orientation fondamentale 6B consacrée aux zones humides pour tenir compte :

- des nouveaux textes réglementaires dont notamment l'arrêté du 24 juin 2008 sur la délimitation des zones humides et les circulaires de mai, juin et juillet 2008 concernant la mise en œuvre des textes relatifs aux zones humides présentant un intérêt environnemental particulier (ZHIEP), les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) et les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) ;
- des éléments issus des projets de loi Grenelle 1 et Grenelle 2 concernant notamment la trame bleue et la politique d'acquisition des zones humides.

Par ailleurs, un complément est à apporter à l'orientation fondamentale n° 6 au niveau de la disposition 6B7 intitulée "reconquérir les zones humides". Cette disposition complète la stratégie de préservation et de restauration développée dans les autres dispositions. Elle consiste en une recommandation destinée à inciter à la réalisation d'opérations de reconquête de zones humides dans des territoires où elles ont disparu sur une superficie importante évaluable à partir de valeurs guides. Au niveau de la disposition rappelée ci avant, un travail reste à faire pour préciser ces valeurs guides qui ont pour objet d'aider les acteurs à cibler les territoires pertinents.

Enfin, une disposition complémentaire recommandant que les financeurs publics n'accordent plus d'aide aux opérations conduisant à la disparition des zones humides sera insérée dans l'Orientation fondamentale 6B du projet de SDAGE.

4-4-2 Réservoirs biologiques

Le travail d'identification des réservoirs biologiques met en application l'article L214-17 du Code de l'Environnement et s'appuie sur le décret du 14 décembre 2007 (n° 2007-1760) et la circulaire ministérielle du 6 février 2008 (DCE 2008/25).

Le travail qui a conduit à la carte identifiant les aires candidates retenues dans le projet de SDAGE soumis à la consultation du public s'est déroulé selon les principales étapes suivantes :

- identification d'aires candidates potentielles par croisement des masses d'eau avec certaines couches environnementales (zones Natura 2000 à problématique aquatique, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles, zones remarquables du SDAGE de 1996...);
- identification d'un premier niveau de besoins, sur base cartographique, consistant à identifier les grandes ruptures de continuité écologique (ouvrages majeurs, ruptures naturelles) et les grands types de cours d'eau ; cela a conduit d'une part au re-découpage de certains sous bassins versants pour tenir compte de ces discontinuités et d'autre part à identifier les grands types de cours d'eau pour lesquels il était nécessaire d'identifier des réservoirs biologiques ;
- sélection d'aires parmi celles identifiées comme potentielles permettant de couvrir le plus de types de cours d'eau possibles dans les sous bassins versants re-découpés ;

A partir de ces aires candidates, une analyse technique plus fine a été conduite en 2008 à l'échelle locale puis au niveau du bassin.

Les premiers résultats de cette analyse permettent de préciser l'identification des réservoirs biologiques. La carte attachée à la disposition 6C04 (page 140) et la liste correspondante (pages 141 à 146) sont par conséquent remplacées par la carte et la liste jointes en annexe 4 du présent additif. La carte identifie trois ensembles :

- les réservoirs biologiques proposés ;
- les réservoirs biologiques nécessitant un travail de précision du linéaire concerné ;
- les réservoirs biologiques en cours d'évaluation.

Il est à souligner que ce travail d'identification a été réalisé à partir des masses d'eau qui constituent une trame de référence pour le SDAGE. Cependant, les réseaux de petits ruisseaux qui ne constituent pas des masses d'eau et qui confluent dans un réservoir biologique font partie intégrante de celui-ci.

La liste des réservoirs biologiques à insérer dans la version finale du SDAGE sera arrêtée suite à la consultation des assemblées.

Remarques / rappels :

- Les réservoirs biologiques constituent un réseau de cours d'eau ou tronçons de cours d'eau qui jouent un rôle indispensable à l'échelle des sous bassins versants pour l'atteinte et le respect des objectifs d'état des masses d'eau ;
- Les réservoirs biologiques n'ont pas tous vocation à faire l'objet d'un classement au titre de la LEMA. Ils contribuent à la construction de la trame verte et bleue préconisée par le Grenelle de l'Environnement, et à l'objectif de non dégradation des milieux.

4-4-3 Poissons migrateurs amphihalins : Plan Anguille

En application du règlement européen du 18 septembre 2007 visant à accroître le stock d'anguilles en Europe, l'Etat français a établi un « plan anguille ». Ce plan comprend une partie nationale et des volets par bassin, dont un concerne spécialement le bassin Rhône-Méditerranée.

Le volet local du plan national anguille ayant reçu un avis favorable du Comité de bassin le 16 octobre 2008, la disposition 6A-07 intitulée "Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs", en tiendra compte. Par ailleurs, la carte attachée à la disposition et intitulée : « poissons migrateurs amphihalins du bassin Rhône-Méditerranée » qui figure dans le projet de SDAGE (p 126) est modifiée pour intégrer ce plan anguille et remplacée par la carte jointe en annexe 5.

4-5 Orientation fondamentale n°7 : gestion quantitative de la ressource

Un objectif fondamental de cette orientation est de viser la réalisation de programmes d'actions relatives à la gestion quantitative pour l'atteinte des objectifs de bon état.

La localisation de ces zones d'actions prioritaires :

- pour l'atteinte du bon état quantitatif des ressources en eau souterraine est représentée sur la carte 16 ;
- pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif des eaux de surface est représenté sur la carte 17a.

Au sein de ces zones, des points stratégiques de référence, auxquels sont assignés des objectifs quantitatifs, constituent des outils de suivi et de pilotage des actions à mener sur les masses d'eau concernées (eaux de surface : disposition 7.02 et carte 14 - eaux souterraines : disposition 7.03 et carte 15).

En outre, la carte 17b localise les sous bassins au sein desquels une amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages est à rechercher (disposition 7.06) sur une partie des masses d'eau superficielles de ces sous bassins.

Ce contexte général étant rappelé, les chapitres ci-dessous précisent les modifications techniques qui ont été apportées au cours de l'année 2008 par rapport à la version du SDAGE soumise à la consultation du public.

4.5.1. Points stratégiques de référence et objectifs quantitatifs (Annexe 6 : cartes 14 et 15 du SDAGE et listes des points correspondants)

Prises en application de l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des SDAGE, les dispositions 7.02 et 7.03 du projet actuel de SDAGE identifient les premières listes de points sur lesquels le SDAGE fixe des objectifs de quantité. Il s'agit :

- des « points de confluence » sur les eaux de surface ;
- des « points stratégiques de référence » sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les points de confluence ont un rôle de veille à l'échelle du bassin sur le moyen et long terme. Ils caractérisent les régimes des cours d'eau concernés sur leur extrémité aval et, par la même, la résultante globale des politiques de gestion mises en œuvre sur les sous bassins superficiels ou masses d'eau souterraines concernés. Leur rôle de veille s'exercera de façon conjointe sur le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau superficielle, permettant des évaluations en terme de flux.

Dans les zones en « déficit chronique constaté » ont été définis des points stratégiques de référence. Leur rôle est d'assurer à l'échelle du sous bassin superficiel ou de la masse d'eau souterraine, un suivi des objectifs de bon état et de permettre le pilotage des actions de restauration de l'équilibre quantitatif.

Les objectifs de quantité assignés à chacun de ces points se traduisent soit par des débits seuils soit par des niveaux piézométriques seuils.

S'appuyant sur ce premier travail, les services de l'Etat ont dans le courant de l'année 2008 :

- consolidé les listes et cartes des points stratégiques de référence ;
- répertorié les objectifs quantitatifs qu'il est d'ores et déjà possible de déterminer, en s'appuyant, lorsque c'était pertinent, sur les valeurs définies soit dans les arrêtés préfectoraux cadre de gestion des situations de sécheresse, soit dans les contrats de rivières et les SAGE.

Le résultat de ce travail est présenté sur les cartes ainsi que les tableaux joints en annexe 6 de l'additif. Ces cartes et listes annulent et remplacent celles présentes dans les dispositions 7-02 et 7-03 du document soumis à la consultation du public.

En résumé

- Environ une quarantaine de points de confluence ont été identifiés sur le bassin ;
- Dans environ 80 sous bassins et une trentaine de masses d'eau souterraines ont été identifiés des zones présentant des situations d'inadéquation entre la disponibilité de la ressource et les prélèvements ; parmi ceux-ci :
 - ✓ 110 points stratégiques de référence sur les cours d'eau ont été identifiés dont une vingtaine de points ayant une double fonction (points stratégiques de référence cours d'eau et points de confluence) - carte 14 du SDAGE et liste associée ;
 - ✓ pour les eaux souterraines, une cinquantaine de points piézométriques de référence ont été retenus – carte 15 du SDAGE et liste associée ;
- La fixation des objectifs exprimés dans les tableaux concernent à ce stade 40 % des valeurs aux points stratégiques de référence cours d'eau et 30 % aux points stratégiques de référence pour les eaux souterraines ;
- Les points retenus, pour les eaux superficielles et souterraines, correspondent généralement à une station existante, mais peuvent également concerner une station à créer, à déplacer ou à modifier.

Quelques valeurs d'objectifs quantitatifs pourront compléter ces tableaux en fonction des nouvelles connaissances acquises d'ici l'adoption du SDAGE.

4.5.2. Zones nécessitant des actions pour l'atteinte du bon état relatives à la gestion quantitative des ressources en eau

Il est rappelé qu'à l'instar des autres cartes, la méthode d'élaboration des cartes 16, 17a et 17b, a constitué en une représentation graphique des sous bassins ou masses d'eau souterraines au sein desquelles des actions prévues par le programme de mesures sont à conduire pour atteindre le bon état des eaux.

Deux types de problématiques sont concernés pour les eaux superficielles :

1. la problématique liée à un excès de prélèvements par rapport à la recharge naturelle : les sous bassins ont été identifiés dans la mesure où une ou plusieurs masses d'eau nécessitent des actions de restauration vis-à-vis d'un déséquilibre quantitatif avéré (zones oranges). Les zones en jaune quant à elles concernent des actions de préservation nécessaires pour maintenir l'équilibre quantitatif d'une ou plusieurs masses d'eau de ces sous bassins fragiles (carte 17a).
2. la problématique liée à l'impact de la gestion hydraulique des ouvrages sur la ressource et ses milieux aquatiques associés. Les sous bassins sont identifiés dans la mesure où une ou plusieurs masses d'eau nécessitent une amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages (carte 17b).

Les modifications des cartes 16 et 17 ont consisté en une précision de la légende qui a conduit à séparer la carte 17 en deux cartes (17a et 17b) tel que précisé ci-dessus. Par ailleurs, des ajustements de zones issus de la relecture du programme de mesures ont été réalisés.

Ainsi les cartes 16 et 17 de la version du SDAGE soumise à la consultation du public sont annulées et remplacées par les cartes 16, 17a et 17b en annexe 7 du présent additif.

Des amendements rédactionnels seront réalisés sur les dispositions concernées, notamment pour une mise en cohérence avec les modifications susvisées.

4-6 Orientation fondamentale n°8 : inondations

Au-delà des quelques ajustements rendus nécessaires par l'analyse juridique du projet de SDAGE, les modifications principales sont les suivantes :

- Disposition 8.01 : des précisions sont apportées à la préservation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) par le rajout du paragraphe suivant :

"Dans la mesure où des travaux d'optimisation de Zones d'Expansion de Crues appartiennent à un projet global qui présente un bénéfice d'ensemble avéré sur la capacité de stockage et d'écrêtement en crue majeure, les impacts hydrauliques individuels des travaux sur chaque ZEC ne nécessiteront pas de compensation hydraulique localisée du fait de ce bénéfice d'ensemble.

Pour cela les conditions simultanées suivantes doivent être réunies pour ces travaux :

- 1) Ils doivent être clairement identifiés dans une liste limitative constituant le projet global,
- 2) une description de l'état initial du fonctionnement hydraulique avant la mise en œuvre du projet global doit être réalisée,
- 3) le projet global doit être assorti d'une chronologie de réalisation précise au regard

des effets induits dans les phases transitoires successives au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur chaque ZEC,

4) le projet global doit être reconnu d'intérêt général par l'Etat."

- Disposition 8.01 : Le paragraphe relatif à la limitation de l'urbanisation dans les zones d'expansion de crues sera modifié afin de faire la distinction entre le contexte "cours d'eau à crues lentes" et le contexte "cours d'eau à crues à cinétique rapides ou torrentielles" ;
- Disposition 8.11 : Cette disposition est ajustée pour intégrer un paragraphe qui fait référence à la mise en œuvre de la directive inondation (2007/60/CE). Ce paragraphe sera rédigé par le ministère en charge de l'environnement et sera commun à l'ensemble des SDAGE.

4-7 Littoral

Le volet « Littoral » du SDAGE, évoqué notamment page 117 du projet soumis à la consultation du public, sera renforcé. Bien que le SDAGE Rhône-Méditerranée prenne d'ores et déjà correctement en compte les enjeux liés au littoral, ainsi que l'a indiqué le Ministère chargé de l'Ecologie après sa relecture, des ajustements sont nécessaires pour tenir compte à la fois de textes nouveaux, de la volonté de gestion durable du littoral exprimée dans le Grenelle de l'Environnement, et d'observations formulées par les acteurs du sud du bassin.

En particulier, les grands enjeux liés à la préservation du milieu marin seront mieux mis en évidence. La mer Méditerranée n'est en effet pas seulement l'ultime milieu récepteur des apports et rejets du bassin Rhône-Méditerranée, elle est aussi une partie intégrante du réseau hydrographique du bassin, support d'activités économiques et sociales de premier plan et riche d'une biodiversité exceptionnelle. A ces titres, elle fait l'objet d'actions à engager non seulement au titre de la directive cadre sur l'eau, mais aussi d'autres textes internationaux comme la convention de Barcelone et ses protocoles, la directive européenne sur la stratégie marine, la directive "baignades", la directive "eaux conchylicoles" ou bien encore au titre de Natura 2000.

Ces différents textes pourront conduire à renforcer certaines mesures ou dispositions du SDAGE à mettre en œuvre, ou bien encore à montrer en quoi les éléments prévus par le SDAGE contribuent à la mise en œuvre de ces plans d'actions. Par exemples, la convention de Barcelone fait clairement le lien entre qualité du milieu marin et apports telluriques, ce qui pose notamment la question des apports du Rhône à la Méditerranée. De même, la directive sur la stratégie marine, dont le ressort territorial d'action va au-delà des 12 miles marins, fixe des objectifs en terme de biodiversité et de gestion intégrée des zones côtières (en prévoyant notamment la mise en place d'aires marines protégées). Ces objectifs ne peuvent être déconnectés des actions à engager au titre du SDAGE, par exemple en terme de restauration physique des écosystèmes marins.

Aussi, et plus généralement, le littoral doit faire l'objet de politiques particulières, volontaristes et dédiées à l'échelle du bassin, intégrant ces différents éléments.

4-8 Programme de mesures

Il est rappelé que le programme de mesures, qui est élaboré par le Préfet coordonnateur de bassin, identifie les actions clés nécessaires à mener au niveau des sous-bassins versants pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE, en complément des dispositifs nationaux.

Au même titre que le SDAGE, le projet de programme de mesures a fait l'objet de travaux de consolidation qui intègrent notamment les incidences des mesures prévues par la réglementation et les directives européennes, ainsi que les réflexions liées au Grenelle de l'Environnement. Ces travaux conduisent à des évolutions qui sont liées fonctionnellement aux modifications des objectifs de certaines masses d'eau et aux ajustements techniques et compléments apportés aux orientations fondamentales (substances prioritaires, gestion quantitative, continuité biologique, gestion locale, ...). Ces évolutions concernent essentiellement trois domaines :

1. La lutte contre la pollution domestique, urbaine et industrielle ainsi que les pollutions diffuses par les nitrates. Une consigne nationale demande une meilleure cohérence et lisibilité des actions dans et hors les zones sensibles et vulnérables. La vérification en cours consiste à bien identifier les mesures qui sont déjà prévues du fait de l'application des directives « ERU » et « nitrates » et celles qui sont prévues par le programme de mesures. Cela implique un besoin d'affiner le tri entre mesures de base et mesures complémentaires du programme de mesures. Par exemple, certaines mesures concernant l'assainissement non collectif ou bien les eaux pluviales pourront être réaffectées selon les cas soit en tant que mesures complémentaires soit en tant que mesures de base.
2. Des mesures supplémentaires, des ajustements ou suppressions de mesures qui vont également intervenir dans la logique des évolutions du contenu du SDAGE et du fait de l'acquisition de données nouvelles. Ceci concerne :
 - ✓ la lutte contre les pesticides sur la base de données actualisées des groupes régionaux ;
 - ✓ les substances prioritaires avec la prise en compte de la directive fille, les informations issues des campagnes de recherche de substances et l'identification de flux à réduire ;
 - ✓ la gestion quantitative en lien avec la préparation des études de volumes prélevables et les nouveaux outils apportés par la loi sur l'eau ;
 - ✓ la restauration de la continuité biologique et des flux sédimentaires ;
 - ✓ la gestion locale à mettre en place sur certains territoires.
3. Des mesures attribuées aux très petits cours d'eau dans le cadre des travaux complémentaires menés durant l'été notamment pour alimenter les réflexions induites par le Grenelle de l'environnement. Ces évolutions se traduiront par l'extension de mesures déjà présentes sur d'autres cours d'eau du bassin versant et des ajouts de mesures (par exemple, sur les bassins versants comprenant uniquement des très petits cours d'eau qui n'étaient pas traités jusqu'à présent, ou bien sur les thématiques « dégradations physiques » et « pollutions diffuses »).

Courant 2008, dans le cadre de leur mission relative au programme de mesures, les services de l'Etat ont engagé un travail de relecture au niveau départemental basé sur la logique d'analyse des évolutions citées ci-dessus. L'objectif principal de ce travail a été de veiller à la cohérence du programme de mesures avec les enjeux, les objectifs du SDAGE et la réglementation, en tenant compte aussi du contenu des plans d'actions des services.

Une première analyse confirme d'ores et déjà dans une très large mesure l'identification des principaux problèmes pour l'atteinte du bon état sur les bassins versants.

L'ensemble de ces modifications, qui permet de fiabiliser le programme de mesures, et ainsi de préparer dans les meilleures conditions possibles sa mise en œuvre opérationnelle par les services, sera mis à disposition des acteurs au début de 2009, puis intégré dans le document définitif.

5- Liste des projets identifiés au titre du R212-7 du Code de l'environnement

L'inscription dans le SDAGE d'un projet répondant à des motifs d'intérêt général visés par l'article R212-7 du Code de l'environnement nécessite que soit établi un argumentaire permettant de justifier les raisons ayant conduit à cette inscription. Cet argumentaire doit notamment satisfaire aux principes suivants :

- le projet répond à des motifs d'intérêt général ;
- la masse d'eau concernée doit être identifiée ;
- les impacts prévisibles doivent être à l'échelle de la masse d'eau concernée et toutes les mesures envisageables permettant de réduire ces impacts doivent être identifiées ;
- Il est nécessaire de démontrer qu'il n'existe aucune alternative permettant de rendre un service équivalent, qui soit meilleure pour l'environnement.

Le calendrier de mise en œuvre du projet de liaison fluviale Saône-Moselle, qui n'en est actuellement qu'au stade des études d'opportunité et dont la réalisation sera postérieure à 2015, ne permet pas à ce jour de disposer de l'argumentaire nécessaire pour permettre son inscription dans le projet de SDAGE actuel.

Par conséquent, la liste annexée au projet de SDAGE (page XVII de l'annexe) et correspondant à l'application de l'article R212-7 du Code de l'environnement ne comporte plus aucun projet.

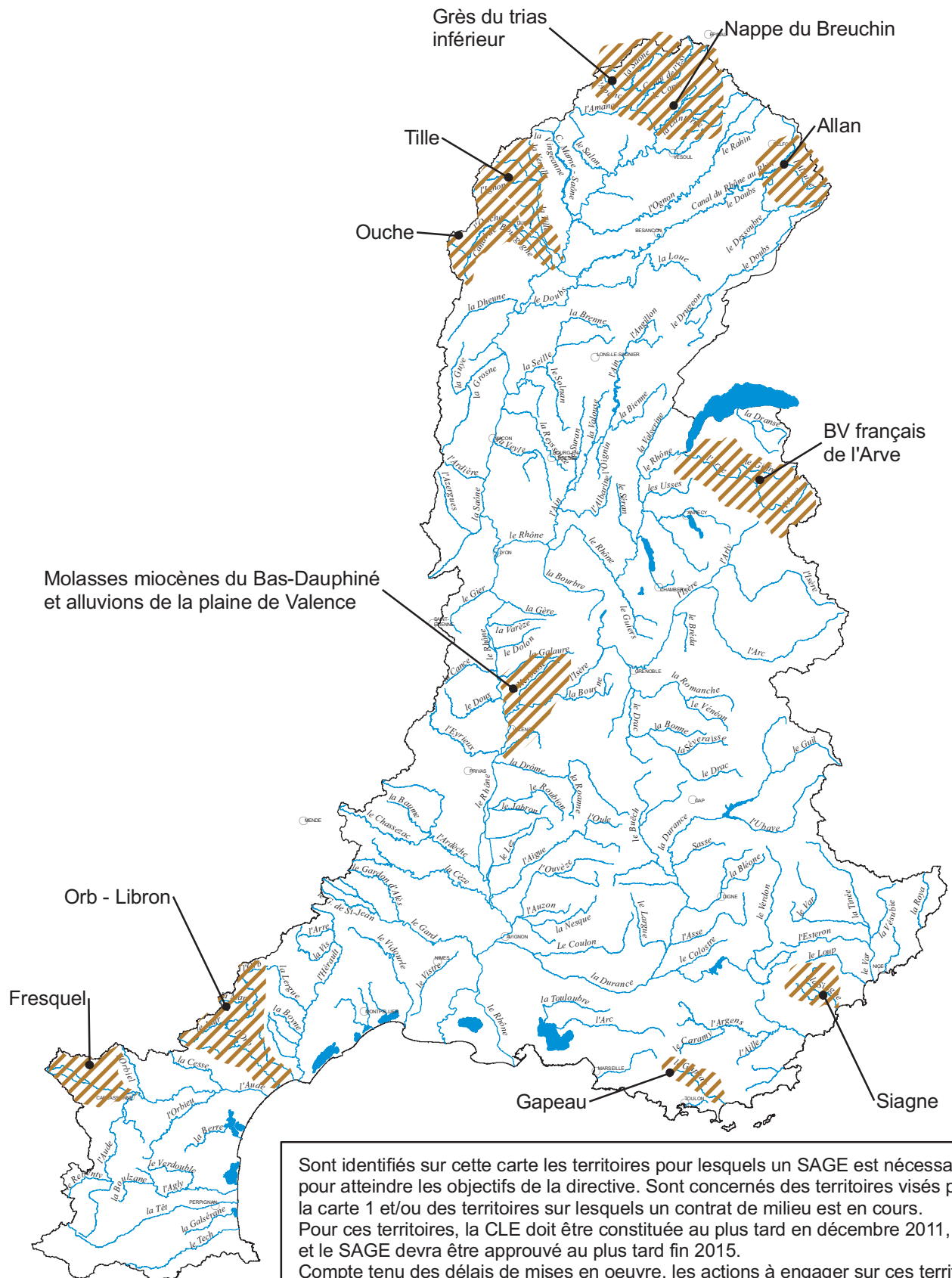
ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Carte des territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive
- ANNEXE 2 :** Cartes « qualité des eaux / phosphore et zones sensibles » et « qualité des eaux / nitrate et zones vulnérables »
- ANNEXE 3 :** Liste de captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur les zones de protection de leurs aires d'alimentation
- ANNEXE 4 :** Cartes et liste des réservoirs biologiques
- ANNEXE 5 :** Carte des poissons migrateurs amphihalins
- ANNEXE 6 :** Cartes et listes des points stratégiques de référence pour les objectifs de gestion quantitative de la ressource
- ANNEXE 7 :** Cartes des sous bassins nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif et des masses d'eau souterraine nécessitant des actions relatives au bon état quantitatif.

ANNEXE 1

Carte des territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire
pour atteindre les objectifs de la directive

CARTE 2 : Territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive



Sont identifiés sur cette carte les territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive. Sont concernés des territoires visés par la carte 1 et/ou des territoires sur lesquels un contrat de milieu est en cours. Pour ces territoires, la CLE doit être constituée au plus tard en décembre 2011, et le SAGE devra être approuvé au plus tard fin 2015. Compte tenu des délais de mises en oeuvre, les actions à engager sur ces territoires s'étaleront sur plusieurs plans de gestion (échéances 2015, 2021 et 2027).

NB : Les territoires non identifiés sur cette carte ne sont en aucun cas empêchés de solliciter l'élaboration d'un SAGE.

ANNEXE 2

Cartes « qualité des eaux / phosphore et zones sensibles » et
« qualité des eaux / nitrate et zones vulnérables »

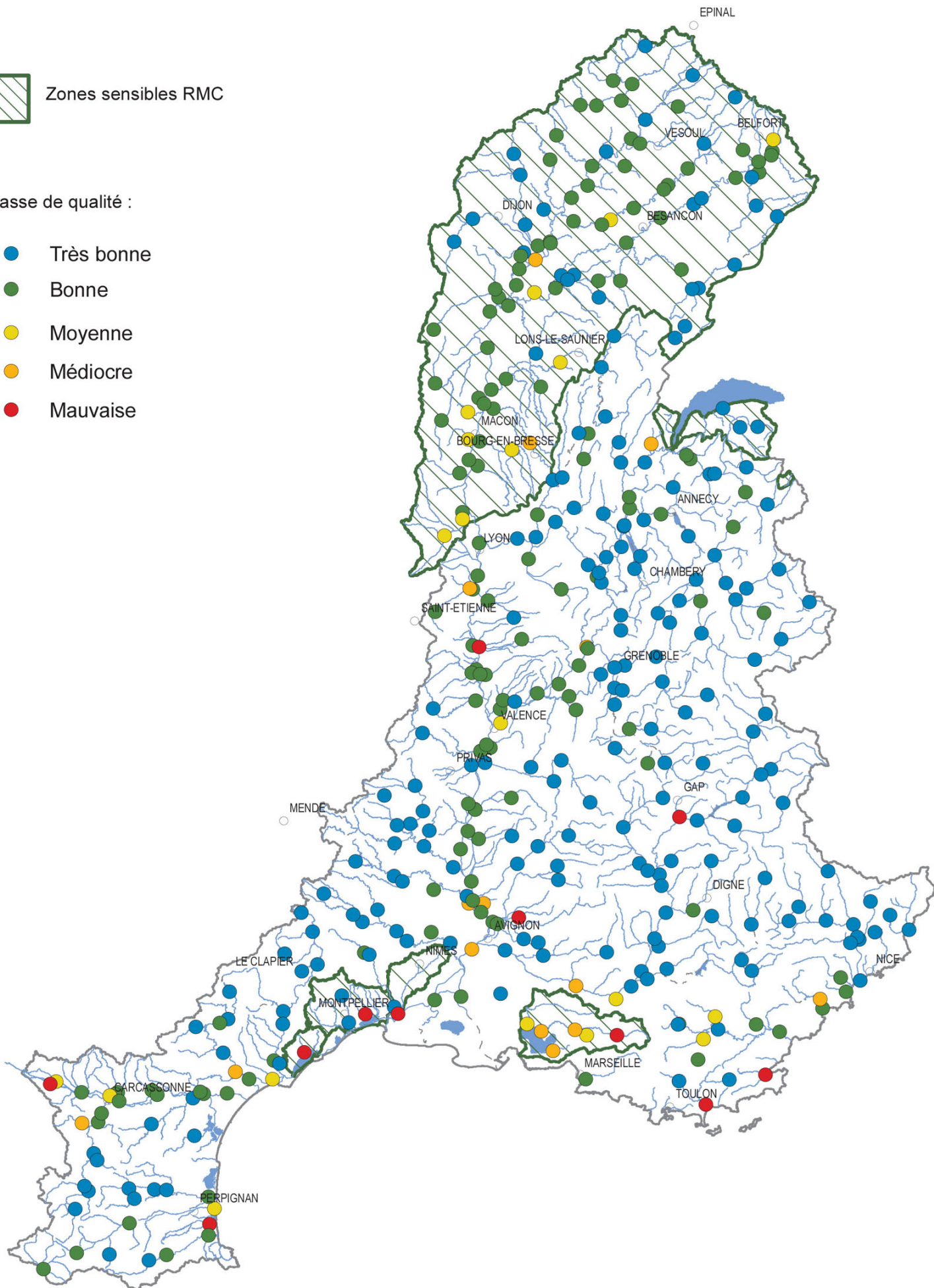
CARTE 4a : Qualité des eaux superficielles d'après la concentration en matières phosphorées et zones sensibles (directive ERU)



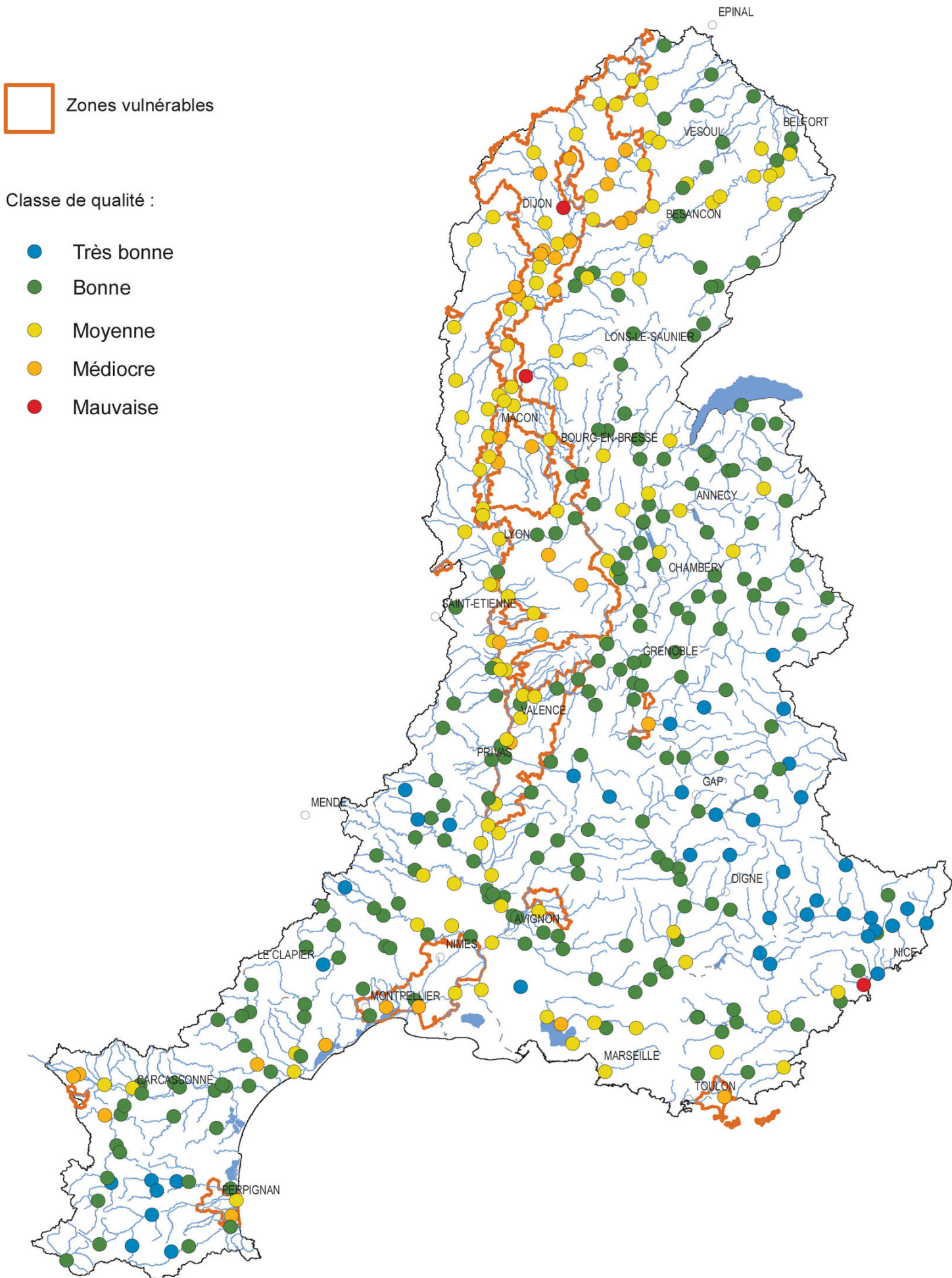
Zones sensibles RMC

Classe de qualité :

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise



**CARTE 4b : Qualité des eaux superficielles d'après
la concentration en nitrate et zones
vulnérables (directive nitrate)**



ANNEXE 3

Liste de captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur les zones de protection de leurs aires d'alimentation

Liste de captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis à vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur les zones de protection de leurs aires d'alimentation

Région	Département	Nom du captage	Nom du maître d'ouvrage	Nom de la commune d'implantation	Débit (m3/j)	Problématique dominante sur l'aire d'alimentation de captage
Lorraine	88	Source de la Rochotte	Harol	Harol	150	NO3
		Source de Marmont	Sain-Julien	Saint-Julien	110	pesticides
		Source Orivelle	Ameuvelle	Ameuvelle	55	pesticides
		Source ferme de l'étang	Lironcourt	Fignevelle	40	pesticides
Champagne-Ardennes	52	Source la Roche Hollier Longeau	Longeau-Percey	Brennes	120	NO3
		Station de Enfonvelle : source Marchémal + source de la fontaine Loiselot	Enfonvelle	Enfonvelle	60	NO3 + pesticides
		Source de la station de pompage Violot	Violot	Violot	40	NO3
		Source Rochefontaine	Prauthoy	Le Val-d'Esnois	120	NO3
		Source de Villars Saint-Marcellin	Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	59	pesticides
		Source Sillière Cohons	Cohons	Cohons	55	NO3
		Source des Nazoires St Broing-les-Fosses	Saint Broing-les-Fosses	Saint Broing-les-Fosses	45	NO3
		Source de Courcelles-Val-d'Esnois	Le Val d'Esnois	Le Val d'Esnois	35	NO3
		Source des Varnes Villegusien-le-lac	Villegusien-le-lac	Aujeurres	25	NO3
		Source des Miots et Source Station	Noidant-Chatenoy	Noidant-Chatenoy	15 et 15	NO3
		Station de Bourg : Source du garage et source d'Echenot 1 et 2	Bourg	Bourg	26	NO3
		Source 1 en Cherrey			20	
		Source de Piepape	Villegusien-le-lac	Villegusien-le-lac	25	NO3
		Réservoir de Baissey regroupe les 2 sources suivantes	Baissey	Baissey		NO3
		Source Ville Bas Baissey				
Source Chemin Perrogney Baissey	20					
Station de Vaillant : sources de l'Avenelle 1 et 2	Vaillant	Vaillant	20	NO3		
Source du Bois Bagneux Leuchey	Leuchey	Leuchey	15	NO3 + pesticides		
Bourgogne	21	Puits des Grands Patits	SIAEP de la plaine inf. de la Tille	Champdotre	447	NO3
		Source du creux de Vau	Mirebeau-sur-Bèze	Mirebeau-sur-Bèze	283	NO3 + pesticides
		Puits la Racle	SIAEP de la Racle	Aiserey	315	NO3
		Source de l'Albane	SIAEP de Magny saint-Medard	Magny saint-Medard	781	NO3
		Puits de Norges	SIAEP de Clenay saint-Julien	Norges la ville	860	NO3
		Source de Chevannes	SIAEP de Chaux Meuilley	Chevannes	172	pesticides
		Puits Seurre / Nouveau	SIAEP de Seurre Val de saône	Seurre	555	NO3
		Source de Jeute	SIAEPA de Thoisy le desert	Creancey	521	NO3
		Puits Nuits nouveau n°2 (FGE 77)	Nuits saint-Georges	Nuits saint-Geoges	31	NO3 + pesticides
		Puits Nuits ancien (P 65)	Nuits saint-Georges	Nuits saint-Geoges	31	NO3 + pesticides
		Puits de Genlis	Genlis	Genlis	1480	NO3
		Puits Brazey-en-plaine (croix blanche)	SIAEP de Brasey-en-plaine	Saint-Usage	716	NO3
		Puits de Courtenon	Syndicat mixte du dijonnais	Couternon	2000	NO3
		Puits Nuits nouveau n°1 (FGE 74)	Nuits saint-Georges	Nuits saint-Geoges	31	NO3 + pesticides
		Puits de Soissons	SIAEP de Flammerans	Soissons sur Nacey	200	pesticides
		Puits Magny les Aubigny	SIAEP de Seurre Val de saône	Magny les Aubigny	600	pesticides
		Source de Rochotte	Nuits saint-Georges	Meuilley	2055	pesticides
		Source de Regnier	Nuits saint-Georges	Villars Fontaine	2055	pesticides
		Puits de Labergement	SIAEP de Labergement les Auxonne	Labergement les Auxonne	92	pesticides
		Puits de Farges	UGE Haut Mâconnais	Farges les Mâcon		NO3 + pesticides
		Puits 1		Montbellet		NO3 + pesticides
Puits 2	Montbellet					
Puits de Saunières 1	UGE Région de Verdun	Saunières		NO3		
Puits de Saunières 2		Saunières				

Région	Département	Nom du captage	Nom du maître d'ouvrage	Nom de la commune d'implantation	Débit (m3/j)	Problématique dominante sur l'aire d'alimentation de captage
	71	La Ferte puits 2	UGE Région de Sennecey	Laives		NO3 + pesticides
		La Ferte puits 4				
		Puits commun				
		Gros puits Roussot	UGE de Sennecey le Grand	Laives		NO3 + pesticides
		Petit puits Roussot				
		Puits 5				
Franche-Comté	25	Arcier	Besançon	Vaire-Arcier	24 000	pesticides
		Beaumette	S Vallée du Rupt	Issans	2 000	pesticides
		Puits d'Abbans Dessous	S Byans sur le Doubs	Abbans Dessous	400	pesticides
		Fontaine du Crible	S Abbaye des Trois Rois	Mancenans	500	pesticides
		La Verne	S Luxiol	Luxiol	350	pesticides
		Prise de Mathay	CAPM	Mathay	75 000	pesticides
		La Coutotte	Cademene	Cademene	85	pesticides
	39	Puits de captage de Lons Villevieux	Lons-le-Saunier	Villevieux	6 500	pesticides
		Puits du Recepage - Les Toppes	SIE du Recepage	Tavaux	2 500	pesticides
		Puits d'Asnans	SIE des 3 Rivières	Asnans Beauvoisin	2 500	pesticides
		Puits du Bel Air	SIE du Bel Air	Villers Farlay	750	NO3 + pesticides
		Source Le Besançon	SIE de St Amour Coligny	Montagna le Reconduit	750	pesticides
		Source de la Doye	Montaigu	Montaigu	100	NO3 + pesticides
		Source Le Mont Freillon	Moiron	Moiron	50	NO3 + pesticides
		Captages de l'Argilley - Augea	Augea	Augea	100	NO3 + pesticides
	70	Source des Jacobins	SIAEP de Choye	Choye	750	pesticides
		Source Theuriot	Pesmes	Pesmes	550	NO3
		Source de la fontaine ronde	SIAEP De la fontaine ronde	Champtonnay	160	pesticides
		Source de Rosereuil	Equevilley	Equevilley	246	pesticides
		Puits le Patis	Fedry	Fedry	35	pesticides
		Source fontaine des Ritz	Percey le grand	Percey le grand	50	NO3
		Source les Perrières	Citey	Citey	75	pesticides
		Source du Vivier	Champlitte	Champlitte	651	pesticides
		Source la Rochotte	SIAEP de la Rochotte	Villars le Pautel	400	pesticides
		Source de la grande fontaine	SIAEP de la grande fontaine	Charcenne	400	pesticides
		Forage de Frasné le château	SIAEP des Doins	Frasnes le château	376	NO3 + pesticides
		Source de la fontaine salée	SIAEP de villefaux Valerois	Vellefaux	180	pesticides
		Source de la combe aux moines	SIAEP des trois rois	Traves	240	pesticides
		Puits nouveau	Broye Aubigney Montseugny	Broye Aubigney Montseugny	40	pesticides
		Source de la côte	Vauconcourt Nervezain	Vauconcourt Nervezain	140	pesticides
		Source de la Favillière	Grandrecourt	Grandrecourt	21	pesticides
		Forage sur la Creuse	Charcenne	Charcenne	600	pesticides
		Puits des Isles	Autet	Autet	172	pesticides
		Source de la papèterie	Champlitte	Champlitte	87	pesticides
		Sources de Vellexon	Vellexon Quetrey et Vaudey	Vellexon Quetrey et Vaudey	210	pesticides
		Source de la Vaire	SIAEP de la source de Saint-Quentin	Mont Saint-Leger	150	pesticides
		Puits la Banie	Seveux	Seveux	156	pesticides
		Puits aux pommiers	Conflandey	Conflandey	85	pesticides
	Source de Benite fontaine	Grandvelle et le Perrenot	Grandvelle et le Perrenot	120	pesticides	
	90	Saint Dizier L'Evêque	CCST	St Dizier L'Evêque	160	pesticides
		Fousse-magne	CCBB	Fousse-magne	65	pesticides
		Morvillars	CAB	Morvillars	1440	pesticides
Grandvillars		CCST	Grandvillars	1800	pesticides	
Sermamagny		CAB	Sermamagny	21000	pesticides	
		Puits de Péronnas 1, 2, 3, 4,5	Bourg-en-Bresse	Peronnas	4888	NO3 + pesticides
		Puits de Tossiat	SI Ain Veyle	Tossiat	2735	NO3 + pesticides

Région	Département	Nom du captage	Nom du maître d'ouvrage	Nom de la commune d'implantation	Débit (m3/j)	Problématique dominante sur l'aire d'alimentation de captage	
Rhône-Alpes	01	Source de la Bonnarde	SI Nord-Est de Lyon	Saint-Maurice-de-Beynost	406	NO3	
		Source Buffet					
		Puits de Thil	SI Thil Nievroz	Thil	466	NO3 + pesticides	
		Puits de Balan	CDC Montluel	Balan	2528	NO3 + pesticides	
	26	Source de Civrieux	SI Dombes Saône	Civrieux	1600	NO3 + pesticides	
		Chaffoix	Autichamp	Autichamp	20	NO3	
		Jas des seigneurs	Les grandes Gontardes	Les grandes Gontardes		pesticides	
		Tour (la)	Montelimar	La batie Rolland	1600	NO3 + pesticides	
		Couleures (les)	Valence	Valence	4000	NO3 + pesticides	
		Ecancieres	SIE Rochefort Samson	Eymeux	0	NO3	
		L'île	SIE de la Valloire	Manthes		NO3	
		Jabelins (les)			4000	NO3	
		Etournelles (les)	Roman-sur-Isère	Roman-sur-Isère	6500		
		Tricot (le)			3000		
		Les Teppes	Tain l'Hermitage	Tain l'Hermitage		NO3 + pesticides	
		Tromparents	SIE Sud Valentinois	Beaumont-les-Valence		NO3 + pesticides	
		Montanay	SIE Epinouze Lapeyrouse	Lapeyrouse Mornay		NO3 + pesticides	
		38	Chirouzes	SIE de Saint-Romans	Saint-Romans	1104	NO3 + pesticides
			Golley Puits			220	Pesticides
	Golley galeries		SIGEARPE	Agnin	2846		
	Golley Forage				328		
	Ronjay		CC du pays de Bièvre Liers	Faramans	1416	pesticides	
	Seyez et Donis		CC du pays de Bièvre Liers	Ornacieux	190		
	Lafayette		Syndicat de Brachet	Saint-Georges d'Esperanche	637	NO3 + pesticides	
	Vitroz Frene Barril et Layat		Syndicat de la haute Bourbre	Virieu	720	pesticides	
	Les Biesses		Saint Etienne de Saint Geoirs	Saint-Etienne de Saint Geoirs	797	NO3 + pesticides	
	La vie de Nantoin (Champier et Mottier)		CC du pays Bièvre Liers	Mottier	692	NO3 + pesticides	
	Morellon		Grenay	Grenay	380	NO3	
	Bains		Beaucroissant	Beaucroissant	1555	pesticides	
	Saint-Romain		Syndicat de la région Biol	Biol	487	NO3	
	Brachet		Syndicat du Brachet	Diemoz	720	pesticides	
	Michel et Melon		Marcilloles	Thodore	252	pesticides	
	Reytebert		Syndicat de la haute Bourbre	Doissin	620	pesticides	
	Sagnes et Creux		Nantes-en-Rattier	Nantes en Rattier	30	NO3	
	Sermerieu		Syndicat de Dolomieu Montacarra	Sermerieu	320	NO3	
	Siran		Saint-Jean-de-Bournay		894	NO3 + pesticides	
	Carloz		Syndicat Région Saint-Jean-de-Bournay	Saint-Jean-de-Bournay	1300		
	69	Saint-Exupéry - Nappe fluvio - glaciaire Est Lyonnais (couloir de Meyzieu)	Aéroport de Lyon SA	Genas	180	NO3 + pesticides	
		Grande Bordière - pré aux îles - Sarrandiere Nappe alluviale de la Saône	S.M. Saône Turdine	Amberieux et Quincieux		pesticides	
		Azieu (secours) Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Meyzieu)	SIEPEL	Genas	2 850	NO3 + pesticides	
		Ardières champ captant Pliocène	Belleville	Saint-Jean-d'Ardieres	1 400	pesticides	
		Les Romanettes Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Mions-Heyrieu)	Grand Lyon	Corbas	1 455	pesticides	
Port de Beauregard Nappe alluviale de la Saône		Cavil	Arnas	11 004	NO3 + pesticides		
Sous la Roche Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Mions-Heyrieu)		Grand Lyon	Mions	710	pesticides		
Reculon Nappe alluviale de la Bourbre		Colombier Saugnieu	Colombier Saugnieu	458	NO3 + pesticides		
Source du Château		Chessy	Chessy	60	pesticides		

Région	Département	Nom du captage	Nom du maître d'ouvrage	Nom de la commune d'implantation	Débit (m3/j)	Problématique dominante sur l'aire d'alimentation de captage	
		Chemin de l'Afrique Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Décines)	Grand Lyon	Chassieu	50	NO3 + pesticides	
		La Garenne Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Décines)	Grand Lyon	Meysieu	25 800	pesticides	
		Le Divin Nappe alluviale de l'Azergues Ferme Pitiot	S.I.E. Anse et région	Anse	410	NO3 + pesticides	
		Nappe fluvio-glaciaire Est Lyonnais (couloir de Mions-Heyrieu)	Association syndicale de la ZII	Corbas	2 061	pesticides	
	73	Source Tholou	CC Yenne	La Chapelle Saint Martin	400	pesticides	
		Puits des Rives	St-Maurice-de-Rotherens	St Maurice de Rotherens	200	NO3	
	74	Puits de Sous Chemiguet	Val de Fier	Val de Fier	1 400	NO3	
	Languedoc-Roussillon	11	Puits communal	Canet	Canet	266	pesticides
			Puits communal	Redorte	La Redorte	267	pesticides
			Puits l'Almayet	Sigean	Sigean	972	pesticides
Puits de la Grave			la Digne d'aval	La Digne d'aval	62	pesticides	
Puits Lagarrigue			Labecede Lauragais	Labecede Lauragais	82	NO3	
Puits nouveau d'ouveillan			Communauté de l'Agglo de la Narbonnaise	Salleles d'Aude	260	pesticides	
Puits de la tuilerie			Tourouzelle	Homs	126	pesticides	
Puits Trapel et Gayraud			Villemoustaussou	Villemoustaussou	213 et 586	pesticides	
Prises de marquens		Carcassonne	Carcassonne	13000	pesticides		
30		Captage du chemin de Massillargues	Le Cailar	Le Cailar	450	NO3 + pesticides	
		Captage du mas de Clerc	Communauté d'Agglomération « Nîmes métropole »	Redessan	675	NO3	
		Puits du mas Girard	Communauté d'Agglomération « Nîmes métropole »	Saint Gilles	3000	NO3 + pesticides	
		Captage de la Carreirasse	Communauté d'Agglomération « Nîmes métropole »	Caissargues	1400	NO3 + pesticides	
		Champ captant des Baisses	CC de « Terre de Camargue »	Aimargues	3000	pesticides	
		Puits des canaux	Communauté d'Agglomération « Nîmes métropole »	Bouillargues	1000	NO3 + pesticides	
		Source est route de Redessan + source ouest route de Redessan + source de la Sauzette	Bellegarde	Bellegarde	1000	NO3 + pesticides	
		Puits vieilles fontaines F2	Communauté d'Agglomération "Nîmes métropole"	Manduel	900	NO3 + pesticides	
		Puits Durcy	Ledignan	Cardet	250	pesticides	
		Captage Les Herps	Pouzilhac	Pouzilhac	150	pesticides	
		Forage Combien	Pouzilhac	Pouzilhac	70	pesticides	
		Puits des baumasses	Saint-Julien de peyrolas	Saint-Julien de peyrolas	150	pesticides	
		Puits de Lezan	Lezan	Lezan	270	pesticides	
		34	Rieux F1 et F2	Paulhan	Paulhan	500 et 500	pesticides
			Bourgidou	SIVOM Etang de l'Or	Lansargues	375	NO3
Dardaillon			Verargues	Verargues	160	pesticides	
Berange sud Berange Nord			Syndicat Garrigues et Campagne	Saint-genis des Mourgues	4000 et 4000	pesticides	
Garrigues Basses F1 et F2			Sussargues	Sussargues	175 et 175		
Forage La Mamière			Puisserguier	Puisserguier	600	pesticides	
Les Piles			S. I.V.O.M etang de l'Or	Mauguio	305	NO3	
Les 13 Caires					262		
Puits et Forage de Roujals			Ceyras	Ceyras	62 et 62	pesticides	
Limbardie Sud Limbardie Nord			Murviel-les-Beziers	Cazouls les Beziers	600	pesticides	
Fenuillet		C.C. Orthus	Vacquières	500	pesticides		

Région	Département	Nom du captage	Nom du maître d'ouvrage	Nom de la commune d'implantation	Débit (m3/j)	Problématique dominante sur l'aire d'alimentation de captage	
	Hérault	Boyne	S. Vallée de l'Hérault	Cazouls d'Hérault	2000	pesticides	
		Hérault			2000		
		Aumede	Le Pouget	Le Pouget	200	pesticides	
	66		Forage N.D. de Pene	Cases de Pene	Cases de Pene	130	pesticides
			Forage du val Auger	SMPETA Cote vermeille	Banyuls-sur-mer	1400	pesticides
			Puits château d'eau Estagel	Estagel	Estagel	950	pesticides
			P1 + P2 le Bosc	Latour de France	Latour de France	135 et 135	pesticides
			F4 Stade	Espira de l'Agly	Espira de l'Agly	460 à 780	pesticides
			Prise eau Cond. Forcée Barr. Agly	SIVM Belestia - Cassagnes	Cassagnes	100	pesticides
			Forage Milleroles	Bages	Bages	525	pesticides
			F2 Forage profond Pollestres	Com d'aggl Perp Méditerranée Saur	Pollestres	400	pesticides
			Verdouble les canals	Tautavel	Tautavel	320 à 470	pesticides
			F4 Garoufe	Pia	Pia	350	NO3 + pesticides
PACA	04	Hippodrome	CC de Ilo	Oraison	1990	NO3 + pesticides	
		Janchier	Entrevennes	Entrevennes	20	pesticides	
		Liebaud			23		
		Ravin de Reclaux			5		
		Pigeonnier	Saint-Etienne-les-Orgues	Saint-Etienne-les-Orgues	20	pesticides	
		Marquise			50		
		Abadie			50		
		Tondu			60		
		Auvestre	Riez	Riez	174	pesticides	
		Auvestre	Puimoisson	Puimoisson	10	pesticides	
		Michel	Roumoules	Roumoules	5	pesticides	
		Le Riou	Ongles	Ongles	40	pesticides	
		Les Clots	Montsalier	Montsalier	17	pesticides	
		Font de Save	Société des eaux de Marseille	Lardiers	20	pesticides	
		83		Lac de Carcès	Toulon	Carcès	60000
	Forages Golf Hotel			Hyères	Hyères	10500	pesticides
	Puits des Arquets			La Crau	La Crau	1150	NO3 + pesticides
	Puits de Fontqueballe			La Garde	La Garde	4400	NO3
	Puits de la Foux			Le Pradet	Le Pradet	1450	NO3 + pesticides
	84		Source du Brusquet	Saint-Christol-d'Albion	Revest-du-Bion	300	pesticides
			Source de la Nesque	SIAEP Sault	Aurel	100	
			Source Saint-Jean-les-Courtois	SIAEP Sault	Sault	50	
			Forage Merle	SIVOM Calavon	Caseneuve	75	NO3
			Sources des naïsses			75	
			Captage du Grand Moulas	Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Aygues-Ouvèze	Mornas	8879	pesticides
	Forage des neuf fonts	Courthézon	Courthézon	1300	pesticides		

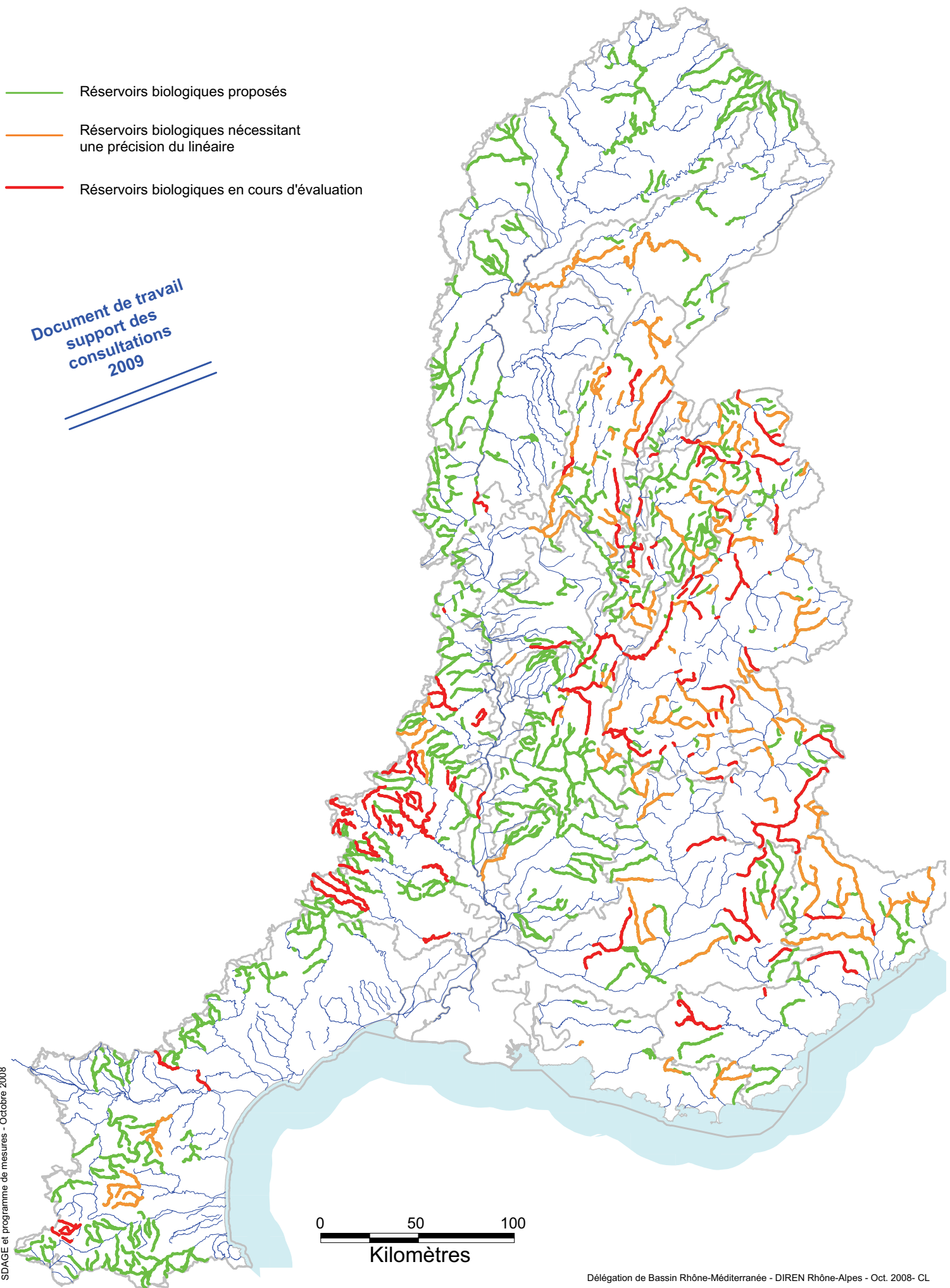
ANNEXE 4

Cartes et liste des réservoirs biologiques

Les Réservoirs biologiques

- Réservoirs biologiques proposés
- Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
- Réservoirs biologiques en cours d'évaluation

Document de travail
support des
consultations
2009



Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions		
Code	Nom	Code	Nom					
1	Saône amont	SA_01_02	Saône amont	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	FRDR695	Réservoirs biologiques proposés		
		SA_01_03	Apance	ruisseau du vaulis*	FRDR10203	Réservoirs biologiques proposés		
		SA_01_07	Lanterne		ruisseau de clan	FRDR10290	Réservoirs biologiques proposés	
					ru de médet	FRDR11130	Réservoirs biologiques proposés	
						ri vière le beuletin	FRDR11246	Réservoirs biologiques proposés
						la Combeauté	FRDR687	Réservoirs biologiques proposés
						Le Breuchin	FRDR689	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau la vannoise	FRDR10354	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau le raddon	FRDR10671	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau de tallans	FRDR10699	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau de malgérard	FRDR10825	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau d'auxon	FRDR11160	Réservoirs biologiques proposés
						ruisseau le rhen	FRDR11648	Réservoirs biologiques proposés
						ri vière la buthiers	FRDR11747	Réservoirs biologiques proposés
SA_01_09	Ognon		la doue de l'eau	FRDR11854	Réservoirs biologiques proposés			
			ruisseau de goulhelans	FRDR11952	Réservoirs biologiques proposés			
				ruisseau la tounolle	FRDR12082	Réservoirs biologiques proposés		
				Le Rahin	FRDR661	Réservoirs biologiques proposés		
				L'Ognon du Fourchon au Rahin	FRDR662	Réservoirs biologiques proposés		
				L'Ognon de sa source au Fourchon	FRDR664	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau la douix	FRDR10660	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau de la gironde	FRDR11938	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau la tille de bussières	FRDR10686	Réservoirs biologiques proposés		
				La Norges à l'amont d'Orgeux	FRDR650a	Réservoirs biologiques proposés		
				La Tille de sa source au pont Rion et l'ignon	FRDR652	Réservoirs biologiques proposés		
				La Vingeanne de l'Etivau à Oisilly Badin Inklus	FRDR666	Réservoirs biologiques proposés		
SA_01_14	Vingeanne		ruisseau le ravin	FRDR10349	Réservoirs biologiques proposés			
			ri vière l'ougeotte	FRDR11427	Réservoirs biologiques proposés			
SA_01_22	Petits affluents de la Saône entre Annance et Gourgeonne		La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	FRDR1806a	Réservoirs biologiques proposés			
2	Doubs	DO_02_02	Basse vallée du Doubs	Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	FRDR1808	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		DO_02_03	Bourbeuse	Le Saint Nicolas	FRDR632a	Réservoirs biologiques proposés		
				La Madeleine	FRDR632b	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_04	Clauge	La Clauge	FRDR621	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		DO_02_05	Cusancin	ruisseau le sesserant	FRDR11271	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_06	Dessoubre	ri vière la reverotte	FRDR10873	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_08	Doubs médian	ruisseau la ranceuse	FRDR10858	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_09	Doubs moyen		ruisseau du bief	FRDR10303	Réservoirs biologiques proposés	
					la morte	FRDR10985	Réservoirs biologiques proposés	
					ruisseau des longeaux	FRDR11761	Réservoirs biologiques proposés	
					ruisseau de sobant	FRDR11936	Réservoirs biologiques proposés	
		DO_02_10	Drugeon	Le Drugeon	FRDR2024	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_12	Haut Doubs	ruisseau de fontaine ronde	FRDR10180	Réservoirs biologiques proposés		
		DO_02_14	Loue		Le Doubs de sa source au Bief Rouge	FRDR644	Réservoirs biologiques proposés	
	ruisseau de raffnot			FRDR10067	Réservoirs biologiques proposés			
	ruisseau du grand mont			FRDR11284	Réservoirs biologiques proposés			
	La Loue de sa source à Arc-et-Semans			FRDR619	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
DO_02_16	Savoireuse	ri vière le rhôme	FRDR11327	Réservoirs biologiques proposés				
SA_03_07	Dheune		La Savoireuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	FRDR628a	Réservoirs biologiques proposés			
			La Rosemontoise	FRDR629	Réservoirs biologiques proposés			
			ri vière la bouzaise	FRDR10066	Réservoirs biologiques proposés			
			ruisseau la cosanne	FRDR12102	Réservoirs biologiques proposés			
				Le Meuzin	FRDR609	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau la petite guye	FRDR10018	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau la gande	FRDR10358	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau de la balze*	FRDR11858	Réservoirs biologiques proposés		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions		
Code	Nom	Code	Nom					
3	Bourgogne et Beaujolais	SA_03_08	Grosne	Le Grison	FRDR603	Réservoirs biologiques proposés		
				La Guve	FRDR604	Réservoirs biologiques proposés		
				La Grosne de sa source à la confluence avec le Valouzin inclus ruisseau la feuillouse	FRDR606	Réservoirs biologiques proposés		
		SA_03_09	Mouge	SA_03_10	Petite Grosne	Ruisseau la petite mouge	FRDR11538	Réservoirs biologiques proposés
						La Petite Grosne à l'amont de la confluence avec le Fil	FRDR12105	Réservoirs biologiques proposés
						Ruisseau la varaudé	FRDR579a	Réservoirs biologiques proposés
						Ruisseau la Glennie	FRDR11071	Réservoirs biologiques proposés
		SA_04_03	Chalaronne	SA_04_04	Reyssouze	Bief de la Glennie	FRDR10196	Réservoirs biologiques proposés
						La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	FRDR577b	Réservoirs biologiques proposés
						Rau de Loëse	FRDR10605	Réservoirs biologiques proposés
						Bief de la Jutane	FRDR11209	Réservoirs biologiques proposés
Rau de la Leschère	FRDR11389					Réservoirs biologiques proposés		
La Reyssouze de la confluence avec le Ressouzet à la Saône	FRDR593c					Réservoirs biologiques proposés		
Rivière la seille	FRDR11319					Réservoirs biologiques proposés		
Le Solnan et le Sevron	FRDR598					Réservoirs biologiques proposés		
SA_04_05	Seille	SA_04_06	Veyle	La Veyle du plan d'eau de Saint-Denis-les-Bourg à l'Etre incluse	FRDR2010	Réservoirs biologiques proposés		
				France à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	FRDR584d	Réservoirs biologiques proposés		
4	Bresse, Dombes et Val de Saône	TS_00_02	Saone aval de Pagny	la Saône du Morgon à sa confluence au Rhône	FRDR1807b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
				la Saône de la Dheune au Morgon	FRDR1807a	Réservoirs biologiques proposés		
				Bief des Vuires	FRDR10059	Réservoirs biologiques proposés		
				la Câtine	FRDR10607	Réservoirs biologiques proposés		
				Bief de Malaval	FRDR11552	Réservoirs biologiques proposés		
				le Buizin	FRDR12076	Réservoirs biologiques proposés		
				L'Albarine de Torcieu à l'Ain	FRDR485	Réservoirs biologiques proposés		
				L'Albarine du bief des Vuires à Torcieu	FRDR486	Réservoirs biologiques proposés		
				la Cula	FRDR10951	Réservoirs biologiques proposés		
				le Seynard	FRDR12114	Réservoirs biologiques proposés		
				L'Ain du Suran à la confluence avec le Rhône	FRDR484	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				L'Ain du barrage d'Allemont à la confluence avec le Suran	FRDR490	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				bief de la chaillie	FRDR10327	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				rivière le lison	FRDR10675	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
				ruisseau d'héria	FRDR11905	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				La Biemme de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon. Tacon inclus	FRDR499	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				la Brive	FRDR11027	Réservoirs biologiques proposés		
				5	Haut-Rhône et vallée de l'Ain	HR_05_01	Albarine	l'Arène
La Perma	FRDR511	Réservoirs biologiques proposés						
Le Gland	FRDR512	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire						
Le Furans de l'Arène au Rhône	FRDR519	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation						
Le Furans de sa source à l'Arène incluse	FRDR520	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire						
ruisseau la sainette	FRDR10426	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire						
Le Drouvenant	FRDR502	Réservoirs biologiques proposés						
La Saine, la Lemme, l'Ain jusqu'à la confluence avec l'Angillon	FRDR505	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire						
le Merfoz	FRDR10387	Réservoirs biologiques proposés						
ruisseau le vau	FRDR10676	Réservoirs biologiques proposés						
la Sarsouille	FRDR11322	Réservoirs biologiques proposés						
L'Ange	FRDR1414	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire						
6	Affluents RD du Rhône entre le Séran et Vastérine	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	L'Oignin du Borrey au bief Dessous-Roche inclus	FRDR496	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				Le Borrey	FRDR497	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				Bief de la Frache	FRDR11007	Réservoirs biologiques proposés		
				la Vézéronce	FRDR11030	Réservoirs biologiques proposés		
				les Rousses	FRDR10648	Réservoirs biologiques proposés		
				ruisseau le laval	FRDR12066	Réservoirs biologiques proposés		
				Le Séran du Groin à sa confluence avec le ruisseau des Rochers	FRDR522a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
				Le Séran de sa source avec le ruisseau des Rochers au Rhône	FRDR522b	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
7	Le Séran de sa source à la confluence avec le Groin	HR_05_03	Bienne		FRDR524	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
8	Gland Breue Rhéby	HR_05_04	Gland Breue Rhéby					
9	Haute vallée de l'Ain	HR_05_05	Haute vallée de l'Ain					
10	Lange - Oignin	HR_05_06	Lange - Oignin					
11	Séran	HR_05_07	Séran					
12	Séran	HR_05_08	Séran					

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
6	Alpes du Nord	HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	Rau de l'Ire	FRDR10708	Réservoirs biologiques proposés
				le Laudon	FRDR10745	Réservoirs biologiques proposés
				Rau de Montimin	FRDR10750	Réservoirs biologiques proposés
				la Petite Morge	FRDR11290	Réservoirs biologiques proposés
				Trt de Saint-Ruph	FRDR11356	Réservoirs biologiques proposés
				Rau de Bornette	FRDR11598	Réservoirs biologiques proposés
				Rau des Croffes	FRDR11612	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau du méleze	FRDR11823	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Fier de la confluence avec la Filière jusqu'au Rhône	FRDR530	Réservoirs biologiques proposés
				L'Eau Morfe	FRDR535	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
		HR_06_06	Giffre	Le Fier du Nom à la Filière incluse	FRDR539a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Nom	FRDR539b	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				torrent le foron	FRDR11372	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Rau d'Hisson	FRDR11616	Réservoirs biologiques proposés
				Foron de Tanninges	FRDR2021	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Giffre du Risse à l'Anve	FRDR561	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Risse	FRDR562	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Torrent des Fond et Giffre en amont de la STEP de Samoëns-Morillon	FRDR564a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Giffre de l'aval de la STEP de Samoëns-Morillon au Foron de Tanninges	FRDR564b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Rau de Morges	FRDR10166	Réservoirs biologiques proposés
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	ruisseau le paluel	FRDR10399	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de Grenant	FRDR10450	Réservoirs biologiques proposés		
		canal de l'herrétang	FRDR11117	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		L'Alnan	FRDR1469	Réservoirs biologiques proposés		
		La Leyesse	FRDR514	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Le Guiers de la confluence du Guiers mort et du Guiers vif jusqu'au Rhône	FRDR515	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Le Tier	FRDR516	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		Guiers mort amont	FRDR517a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Guiers vif amont, ruisseau de Cozon, l'Herbetan	FRDR517b	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Guiers mort aval et Guiers vif aval jusqu'à la confluence avec le Guiers	FRDR517c	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
HR_06_08	lac du Bourget	Rau de Ternèze	FRDR11988	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Hyère	FRDR1487	Réservoirs biologiques proposés		
HR_06_09	Les Usses	Le Sierre de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse	FRDR526a	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Sierre de la confluence avec la Deisse au lac du Bourget	FRDR526b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		La Leyesse de la source à la Doriaz	FRDR527a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		La Leyesse de la Doriaz au lac du Bourget	FRDR527b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		L'Albanne	FRDR528	Réservoirs biologiques proposés		
		le Nant Trouble	FRDR11558	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de la Bathie	FRDR11686	Réservoirs biologiques proposés		
		Les Usses du Fomant au Rhône	FRDR540	Réservoirs biologiques proposés		
		Les Usses de leur source au Fornant inclus	FRDR541	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau des Perrailles	FRDR10075	Réservoirs biologiques proposés		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	l'Allernogne	FRDR11413	Réservoirs biologiques proposés		
		Fesmères	FRDR11632	Réservoirs biologiques proposés		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	La Versoix	FRDR549	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Rau de la Gorge	FRDR11129	Réservoirs biologiques proposés		
		le Redon	FRDR11140	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Foron de Sciez	FRDR550	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
TR_00_01	Haut Rhone	Le Pamphiot	FRDR551	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Rhône de la frontière suisse au barrage de Seyssel	FRDR2000	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		aménagement de Chautagne	FRDR2001a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
Territoire Rhône		aménagement de Belley	FRDR2001b	Réservoirs biologiques proposés		
		aménagement de Bregnier-Cordon	FRDR2001c	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Rhône du pont d'Evrieu au défilé de St Alban Malarage Mont Cerf	FRDR2002	Réservoirs biologiques proposés		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate		Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom				
8	Zone d'activité de Lyon - Bas Dauphiné	TR_00_02	Rhone moyen	Le Rhône du Sault-Brenaz au Pont de Jons	FRDR2004	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire	
		TR_00_03	Rhone aval	Rhône court-circuité de Roussillon	FRDR2006b	Réservoirs biologiques proposés	
		RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	TCC de Montélimar	FRDR2007d	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation	
				TCC de Dontzière-Mondragon	FRDR2007e	Réservoirs biologiques proposés	
				Gère à l'amont de sa confluence avec la Vesonne, Vésonne comprise	FRDR472a	Réservoirs biologiques proposés	
				Gère de l'aval de sa confluence avec la Vesonne au Rhône	FRDR472b	Réservoirs biologiques proposés	
				La Véga	FRDR472c	Réservoirs biologiques proposés	
				l'Azergues	FRDR10488	Réservoirs biologiques proposés	
				Rau de Vervuis	FRDR10846	Réservoirs biologiques proposés	
				Rau de Dième	FRDR11060	Réservoirs biologiques proposés	
				Rau d'Avray	FRDR11109	Réservoirs biologiques proposés	
				Rau de Gondras	FRDR11437	Réservoirs biologiques proposés	
				L'Azergues à l'aval de la Brévenne	FRDR568b	Réservoirs biologiques proposés	
				Le Soanan	FRDR571	Réservoirs biologiques proposés	
		L'Azergues de sa source à la Grande Combe	FRDR572	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau de Régimay	FRDR10774	Réservoirs biologiques proposés			
		l'Oron et la Raille de sa source à St Barthélémy de Beaurepaire	FRDR466a	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau de Verriécú	FRDR11627	Réservoirs biologiques proposés			
		le Trésoncé	FRDR10407	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau des Flaches	FRDR10734	Réservoirs biologiques proposés			
		le Torranchin	FRDR10778	Réservoirs biologiques proposés			
		le Rossand	FRDR10818	Réservoirs biologiques proposés			
		le Boussuivre	FRDR11636	Réservoirs biologiques proposés			
		le Conan	FRDR11801	Réservoirs biologiques proposés			
		La Brévenne à l'amont de la Turdine	FRDR569b	Réservoirs biologiques proposés			
		La Turdine à l'amont de la retenue de Joux	FRDR570	Réservoirs biologiques proposés			
		le Galaveyson	FRDR11300	Réservoirs biologiques proposés			
		le Gerbert	FRDR11611	Réservoirs biologiques proposés			
		La Galaure du Galaveyson au Rhône	FRDR457	Réservoirs biologiques proposés			
		La Galaure de sa source au Galaveyson	FRDR458	Réservoirs biologiques proposés			
		le Cartellier	FRDR11479	Réservoirs biologiques proposés			
		l'Artilla	FRDR11789	Réservoirs biologiques proposés			
		Le Garon de la source à Brignais	FRDR479a	Réservoirs biologiques proposés			
		le Bozançon	FRDR10254	Réservoirs biologiques proposés			
		ruisseau le langonand	FRDR10282	Réservoirs biologiques proposés			
		la Valencize	FRDR10621	Réservoirs biologiques proposés			
		le Mézerin	FRDR11167	Réservoirs biologiques proposés			
		le Couzon	FRDR11442	Réservoirs biologiques proposés			
		le Dorlay	FRDR12106	Réservoirs biologiques proposés			
		Le Gier de la retenue au ruisseau du Grand Malval	FRDR475	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			
		le Girondan	FRDR11056	Réservoirs biologiques proposés			
		la Bièvre	FRDR12020	Réservoirs biologiques proposés			
		la Pierre	FRDR11047	Réservoirs biologiques proposés			
		le Morgon	FRDR10044	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau de Saint-Didier	FRDR10393	Réservoirs biologiques proposés			
		le Nizerand	FRDR10619	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau de Samsons	FRDR11259	Réservoirs biologiques proposés			
		Rivière la mauvaise	FRDR11996	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau de la Ponsonnière	FRDR12089	Réservoirs biologiques proposés			
		La Vauxonne	FRDR575	Réservoirs biologiques proposés			
		L'Ardière	FRDR576	Réservoirs biologiques proposés			
		Le Charbonnières, le Rau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec le ruisseau de la Bièvre	FRDR482a	Réservoirs biologiques proposés			
		Blanc	FRDR10064	Réservoirs biologiques proposés			
		Rau des Glaires	FRDR10286	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
		la Neuvauche (Trt)	FRDR10716	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate		Code de la masse d'eau associée		Etat d'avancement et propositions	
Code	Nom	Code	Nom						
9	Isère amont	ID_09_01	Arc	Trt de la Leisse	FRDR11097	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
				Rau de Saint-Benoît	FRDR11213	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
				la Neuvaichette (Trt)	FRDR11596	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
				Trt de la Lescherette	FRDR11652	Réservoirs biologiques proposés			
				Le Bugéon	FRDR360	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			
				L'Arc de sa source à sa confluence avec le ruisseau d'Ambin, le Doron de Termignon,	FRDR361a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
		ID_09_02	Combe de Savoie	L'Arc du ruisseau d'Ambin à l'Anvan, la Valloirette et le ravin de Saint-Julien	FRDR361b	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire			
				Rau de Fontaine Claire	FRDR10052	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			
				Rau de Yerrrens	FRDR10346	Réservoirs biologiques proposés			
				Gargot	FRDR10509	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			
				Nant Bruyant	FRDR10964	Réservoirs biologiques proposés			
				Glandon	FRDR11296	Réservoirs biologiques proposés			
ID_09_03	Drac aval	le Coisin	FRDR11629	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Le Gelon en amont de sa confluence avec le Joudron	FRDR1168a	Réservoirs biologiques proposés					
		Le Gelon en aval de sa confluence avec le Joudron	FRDR1168b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Aitelène	FRDR11887	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		Rau de Faurie	FRDR10150	Réservoirs biologiques proposés					
		Rau d'Agnès	FRDR11173	Réservoirs biologiques proposés					
		le Tourrot (Trt)	FRDR11477	Réservoirs biologiques proposés					
		Rau de la Croix-Haute	FRDR12095	Réservoirs biologiques proposés					
		L'Ebron, la Vanne, le ruisseau d'Orbannes et le Rifol	FRDR2018	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		La Gresse à l'amont des Saillants du Guia	FRDR328	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		La Bonne à l'amont du barrage de Pont-Haut, La Roizonne, la Malsanne et le ruisseau	FRDR345	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		ID_09_04	Grésivaudan	Batiliards	FRDR10406	Réservoirs biologiques proposés			
Rau de Laval	FRDR10880			Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
Rau de Vorz	FRDR10897			Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
Salin	FRDR11035			Réservoirs biologiques proposés					
le Bens (Trt)	FRDR11368			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
Rau de la Combe de Lancey	FRDR11585			Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
Rau d'Alloix	FRDR11623			Réservoirs biologiques proposés					
Rau des Adrets	FRDR11807			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
L'Isère de la confluence avec le Bréda à la confluence avec le Drac	FRDR354c			Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
Le Bréda	FRDR356			Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
torrent de prentiq	FRDR11453			Réservoirs biologiques proposés					
torrent la ribière	FRDR11930			Réservoirs biologiques proposés					
ID_09_05	Haut Drac	Le Drac de l'aval de St Bonnet à la retenue du Sautet + Rageoux/Chéitive	FRDR2027	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		La Souloise	FRDR348	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		La Séveraise	FRDR350	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		Trt de la Séveraisette / Trt de la Muande	FRDR352	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Le Drac de sa source au Drac de Champoléone inclus	FRDR353a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Le Drac, du Drac de Champoléone à l'amont de St Bonnet	FRDR353b	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		Torrent d'Anceille	FRDR353c	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		l'Ormente (Trt)	FRDR10144	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Trt du Lou	FRDR10392	Réservoirs biologiques proposés					
		Trt d'Eau Rousse	FRDR10414	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Trt des Moulins	FRDR10658	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
		torrent de benétant	FRDR10970	Réservoirs biologiques proposés					
ID_09_06	Isère en tarentaise	Trt de Glatze	FRDR10988	Réservoirs biologiques proposés					
		Rau de l'Arc	FRDR11081	Réservoirs biologiques proposés					
		Trt de Bayet	FRDR11347	Réservoirs biologiques proposés					
		Rau du Lac	FRDR11597	Réservoirs biologiques proposés					
		le Doron de Prémou	FRDR11670	Réservoirs biologiques proposés					
		L'Isère de la confluence avec le Doron de Bozel à la confluence avec l'Arly	FRDR354a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
ID_09_06	Isère en tarentaise	L'Isère de la confluence avec le Versoyen au barrage EDF de Centron	FRDR367a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
		Les Dorons de Chavières, de Pralognan et de Champagny	FRDR368a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
				Le Doron de Belleville	FRDR368d	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Versoyen	FRDR371	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				L'Isère du barrage de Tignes à la confluence avec le Versoyen, le torrent du Reclus, le ruisseau la rive	FRDR372	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Trt des Etançons	FRDR10151	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Rau de la Muande	FRDR11503	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Rau du Vallon des Etages	FRDR11577	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				L'Eau d'Olle à l'aval de la retenue du Verney	FRDR11883	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Sarenne	FRDR330	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				le Vénéon	FRDR334	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				FRDR335a	FRDR336	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Romanche à l'amont de la retenue du Chambon	FRDR336	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				torrent nant rouge	FRDR11262	Réservoirs biologiques proposés
				la Chaise (Trt)	FRDR11525	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Doron de Beaufort, les torrents de Poncellamont et d'Argentine	FRDR363	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Rau de Champantin	FRDR10009	Réservoirs biologiques proposés
				Rau d'Aucelon	FRDR10210	Réservoirs biologiques proposés
				le Colombet	FRDR10499	Réservoirs biologiques proposés
				Rau de Grimone	FRDR10801	Réservoirs biologiques proposés
la Sye	FRDR10824	Réservoirs biologiques proposés				
la Sépie	FRDR11112	Réservoirs biologiques proposés				
Rau de Grenette	FRDR11495	Réservoirs biologiques proposés				
Rau de Riaille	FRDR11778	Réservoirs biologiques proposés				
Ruisseau de l'archiane	FRDR11958	Réservoirs biologiques proposés				
Rau de Meyrosse	FRDR12024	Réservoirs biologiques proposés				
la Comane	FRDR12039	Réservoirs biologiques proposés				
La Gervanne	FRDR439	Réservoirs biologiques proposés				
La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne	FRDR440	Réservoirs biologiques proposés				
La Roanne	FRDR441	Réservoirs biologiques proposés				
La Drôme de sa source à l'amont Die, Bès et Gourzine inclus	FRDR442	Réservoirs biologiques proposés				
la Verne	FRDR10646	Réservoirs biologiques proposés				
le Valéré	FRDR10710	Réservoirs biologiques proposés				
l'Herbasse de sa source au Valéré inclus, la Limone	FRDR314	Réservoirs biologiques proposés				
le Vézzy	FRDR10010	Réservoirs biologiques proposés				
la Drevenne	FRDR10217	Réservoirs biologiques proposés				
Rau du Loup	FRDR10353	Réservoirs biologiques proposés				
la Gerfette	FRDR10416	Réservoirs biologiques proposés				
la Salacine	FRDR10904	Réservoirs biologiques proposés				
la Léze	FRDR11295	Réservoirs biologiques proposés				
le Frison	FRDR11575	Réservoirs biologiques proposés				
le Versoud	FRDR11626	Réservoirs biologiques proposés				
Le Furan et son affluent le Merdaret	FRDR315	Réservoirs biologiques proposés				
Le Furan et son affluent le Merdaret	FRDR315	Réservoirs biologiques proposés				
L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne	FRDR319	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation				
Le Tréty	FRDR320	Réservoirs biologiques proposés				
Rau de Saint Nicolas de Macherin	FRDR10309	Réservoirs biologiques proposés				
Courbon	FRDR11303	Réservoirs biologiques proposés				
La Morge de sa source à l'entrée de la zone urbanisée de Voiron	FRDR322a	Réservoirs biologiques proposés				
La Morge de l'entrée de la zone urbanisée de Voiron à la confluence avec le canal Fure	FRDR322b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation				
La Fure de la voie SNCF Grenoble-Valence jusqu'à sa confluence avec le canal Fure	FRDR323c	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation				
le Fau	FRDR10264	Réservoirs biologiques proposés				
Rau de Citelles	FRDR10266	Réservoirs biologiques proposés				
la Bine	FRDR10328	Réservoirs biologiques proposés				
le Liouroux	FRDR11250	Réservoirs biologiques proposés				
10	Isère aval et Drôme			Drôme des collines		
				Isère aval et Bas Grésivaudan		
				Paladru - Fure		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
11	Rive gauche du Rhône aval	ID_10_05	Roubion - Jabron	la Vèbre	FRDR11516	Réservoirs biologiques proposés
				la Tessonne	FRDR12061	Réservoirs biologiques proposés
		ID_10_06	Véore Barberolle	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	FRDR429a	Réservoirs biologiques proposés
				Le Jabron de sa source à Souspierre	FRDR429b	Réservoirs biologiques proposés
				Le Roubion de sa source à la Rimandoule	FRDR432	Réservoirs biologiques proposés
				Rau de Loye	FRDR10081	Réservoirs biologiques proposés
				Ruisseau la barberolle AMONT	FRDR10394	Réservoirs biologiques proposés
				l'Ecoutay	FRDR10975	Réservoirs biologiques proposés
				le Jonas	FRDR11793	Réservoirs biologiques proposés
				la Lième	FRDR11877	Réservoirs biologiques proposés
ID_10_07	Vercors	La Véore de sa source au pont de Chabeuil	FRDR448b	Réservoirs biologiques proposés		
		Riv. de Léoncel	FRDR10643	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		la Doulouche	FRDR10905	Réservoirs biologiques proposés		
		La Lyonne confluence Isère	FRDR11115	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de la Périmière	FRDR11245	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de Corrençon	FRDR11261	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de la Prune	FRDR11835	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Furon	FRDR2020	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		La Boume en aval de la confluence avec le Méaudret	FRDR316	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		La Vermaison	FRDR317	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
ID_10_08	Berre	La Bourme de sa source au Méaudret, Méaudret compris	FRDR318	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		La Bourme de sa source au Méaudret, Méaudret compris	FRDR318	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Le Lauzon de sa source à la dérivation de Donzère-Mondragon	FRDR410	Réservoirs biologiques proposés		
		La Vence	FRDR423	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de Trente-Pas	FRDR11663	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau d'Estabiet	FRDR11677	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Ouille	FRDR2011	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Eygue	FRDR2012	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Eygue	FRDR2012	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Eygues de sa confluence avec l'Oule à Sauve (aval Nyons)	FRDR402	Réservoirs biologiques proposés		
DU_11_02	Eygues	Le Benrix	FRDR403	Réservoirs biologiques proposés		
		La Sorgue Amont	FRDR384a	Réservoirs biologiques proposés		
		La Sorgue de Velleron et la Sorgue d'Entraigues	FRDR384b	Réservoirs biologiques proposés		
		la Veyssanne	FRDR10827	Réservoirs biologiques proposés		
		Rivière la coronne	FRDR11833	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Lez de la Coronne à la confluence avec le Rhône	FRDR406	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Le Lez du ruisseau des Jailllets à la Coronne	FRDR407	Réservoirs biologiques proposés		
		le Lez de sa source au ruisseau des Jailllets	FRDR408	Réservoirs biologiques proposés		
		le Menon	FRDR11376	Réservoirs biologiques proposés		
		Rau de Derboux	FRDR10731	Réservoirs biologiques proposés		
DU_11_03	La Sorgue	le Charvais	FRDR11318	Réservoirs biologiques proposés		
		l'Ouvéze de sa source au ruisseau du Menon	FRDR11927	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Toulourenc	FRDR2034a	Réservoirs biologiques proposés		
		Rivière le brégoix	FRDR391	Réservoirs biologiques proposés		
		Ruisseau de saint-laurent	FRDR10997	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Auzon de sa source au seuil du pont de la RD 974	FRDR11947	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Réallon	FRDR387a	Réservoirs biologiques proposés		
		Le torrent des Vachères	FRDR301	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		La Biaysse	FRDR303	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		torrent du mélezet	FRDR309	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
DU_11_06	Nesque	combe dembarde	FRDR10008	Réservoirs biologiques proposés		
		le Menon	FRDR11376	Réservoirs biologiques proposés		
DU_11_08	Ouvéze vaclusienne	Rau de Derboux	FRDR11318	Réservoirs biologiques proposés		
		le Charvais	FRDR11927	Réservoirs biologiques proposés		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	l'Ouvéze de sa source au ruisseau du Menon	FRDR2034a	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Toulourenc	FRDR391	Réservoirs biologiques proposés		
DU_12_01	Affluents Haute Durance	Rivière le brégoix	FRDR10997	Réservoirs biologiques proposés		
		Ruisseau de saint-laurent	FRDR11947	Réservoirs biologiques proposés		
DU_12_02	Guil	L'Auzon de sa source au seuil du pont de la RD 974	FRDR387a	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Réallon	FRDR301	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
12	Haute Durance	Affluents Haute Durance	FRDR303	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		Guil	FRDR309	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		torrent de souliers	FRDR10008	Réservoirs biologiques proposés		
		torrent l'aigue blanche	FRDR10113	Réservoirs biologiques proposés		
		torrent de bouchet	FRDR11285	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Guil de sa source au torrent de l'Aigue Agnelle inclus	FRDR11726	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
			FRDR308	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate		Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom				
13	Durance, Crau et Camargue	DU_12_03	Haute Durance	torrent de pra reboul	FRDR10248	Réservoirs biologiques proposés	
				torrent deorceyrette	FRDR10749	Réservoirs biologiques proposés	
				torrent de bouchouse	FRDR11015	Réservoirs biologiques proposés	
				La Durance de la confluence avec la Gyronde à la confluence avec le Guil	FRDR305c	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire	
				la Clariée, l'Onde et la Cerveyrette amont	FRDR311	Réservoirs biologiques proposés	
				torrent l'ubayette	FRDR11512	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire	
				Le Ubaye, le Bachelard et le Grand Riou de la Blanche	FRDR302	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation	
				Le Jabron	FRDR1060	Réservoirs biologiques proposés	
				Le Sasse	FRDR280	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire	
				La Sasse	FRDR290	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation	
				L'Aigue Brun	FRDR247	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation	
				L'Estoublaise	FRDR2029	Réservoirs biologiques proposés	
				L'Asse de la source au seuil de Norante	FRDR2030	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation	
		torrent le riou	FRDR11337	Réservoirs biologiques proposés			
		La Bléome de sa source au Bés inclus	FRDR277	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation			
		torrent de bième	FRDR10014	Réservoirs biologiques proposés			
		le Lunel	FRDR10339	Réservoirs biologiques proposés			
torrent l'aigubelle	FRDR11970	Réservoirs biologiques proposés					
le Céans	FRDR283	Réservoirs biologiques proposés					
Le Buëch de sa source à la confluence avec le Petit Buech et le Beoux	FRDR288	Réservoirs biologiques proposés					
ruisseau l'encrême	FRDR10472	Réservoirs biologiques proposés					
Le Coulon de sa source à Apt et la Doa	FRDR245a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
L'Eze	FRDR248	Réservoirs biologiques proposés					
Le Largue de sa source à la confluence avec la Laye incluse	FRDR2034	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
torrent l'aillade	FRDR11727	Réservoirs biologiques proposés					
torrent l'estelle	FRDR10186	Réservoirs biologiques proposés					
torrent la chasse	FRDR10930	Réservoirs biologiques proposés					
le riou tort	FRDR10954	Réservoirs biologiques proposés					
torrent l'encure	FRDR11000	Réservoirs biologiques proposés					
ruisseau de boutire	FRDR11994	Réservoirs biologiques proposés					
Le Verdun du Riou du Trou au plan d'eau	FRDR2028	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdun	FRDR251	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
L'Aruby	FRDR257	Réservoirs biologiques proposés					
Le Jabron	FRDR258	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
L'issolle de l'Encure à la confluence avec le Verdun	FRDR262	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
L'issolle de sa source à l'Encure	FRDR263	Réservoirs biologiques proposés					
Le Verdun de sa source au Riou du Trou	FRDR265	Réservoirs biologiques proposés					
torrent de bonne	FRDR10592	Réservoirs biologiques proposés					
la Méouge	FRDR282	Réservoirs biologiques proposés					
Rau de Vauclaire	FRDR10271	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
Rau du Troune	FRDR10589	Réservoirs biologiques proposés					
la Bourges	FRDR10953	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
la Lande	FRDR11194	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
la Claduègne	FRDR11447	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
le Bézorgues	FRDR11472	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
le Lignon	FRDR11534	Réservoirs biologiques proposés					
Rau de Moullet	FRDR11752	Réservoirs biologiques proposés					
La Fontaillière	FRDR1308	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
L'Ardèche de l'amont de Vogué à la confluence avec l'iblie	FRDR41 1a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation					
La Volane	FRDR420	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire					
L'Ardèche de sa source à la confluence avec la Fontolière	FRDR421	Réservoirs biologiques proposés					
Rau de Mau Buisson	FRDR10175	Réservoirs biologiques proposés					
le Nant	FRDR10766	Réservoirs biologiques proposés					
ruisseau l'argental	FRDR11126	Réservoirs biologiques proposés					
DU_13_15	Verdon						
DU_13_10	Eze						
DU_13_11	Largue						
DU_13_13	Moyenne Durance aval						
DU_13_16	Affluents moyenne Durance						
DU_13_17	Gapençaïs Méouge						
AG_14_01	Ardèche						

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
14	Rive droite du Rhône aval	AG_14_02	Cance Ay	la Bétonnière	FRDR11316	Réservoirs biologiques proposés
				l'AY	FRDR459	Réservoirs biologiques proposés
		AG_14_03	Céze	Cance en amont de la confluence avec la Deume	FRDR461a	Réservoirs biologiques proposés
				Déome en amont de Bourg Argental (Rejet de Bourg Argental)	FRDR461b	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau l'homol	FRDR10262	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Rau du Péras	FRDR10849	Réservoirs biologiques proposés
				ri vière de bournaves	FRDR10993	Réservoirs biologiques proposés
				ri vière la connes	FRDR11320	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau l'alauzène	FRDR11452	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau de gourdouise	FRDR11718	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau l'aiguillon	FRDR11730	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau le neutort	FRDR12060	Réservoirs biologiques proposés
		AG_14_04	Chassezac	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	FRDR394a	Réservoirs biologiques proposés
				La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	FRDR395	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				la Ganière	FRDR399	Réservoirs biologiques proposés
				La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	FRDR400a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Luech	FRDR400c	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau de cubièresettes	FRDR10344	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				ruisseau de la pigeire	FRDR10995	Réservoirs biologiques proposés
				Riv. de Sure	FRDR11192	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
		AG_14_05	Doux	ruisseau de pomaret	FRDR11517	Réservoirs biologiques proposés
				Riv. de Thines	FRDR11760	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Riv. de Salindres	FRDR12040	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				ruisseau de malaval	FRDR12070	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
Le Borne de sa source au barrage du Roujanel	FRDR413a			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
Le Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent	FRDR414			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
L'Altier	FRDR416			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
la Sumène	FRDR10260			Réservoirs biologiques proposés		
le Douzet	FRDR10848			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
l'Aygueneyre	FRDR11723			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
le Duzon	FRDR11799			Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
AG_14_06	Escoutay Conche			La Daronne	FRDR453	Réservoirs biologiques proposés
		Le Doux de la carrière de Dessaignes à la Daronne	FRDR454	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		Le Doux de sa source à la carrière de Dessaignes	FRDR455	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		le Vernet	FRDR10657	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Escoutay de sa source au Rhône, la Nègue	FRDR427	Réservoirs biologiques proposés		
		l'Auzène	FRDR10721	Réservoirs biologiques proposés		
AG_14_07	Eyrieux	la Glueyre	FRDR10733	Réservoirs biologiques proposés		
		l'Azeffe	FRDR11193	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau le sérouant	FRDR11424	Réservoirs biologiques proposés		
		la Rimande	FRDR11465	Réservoirs biologiques proposés		
		le Turzon	FRDR11562	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau le falaron	FRDR11900	Réservoirs biologiques proposés		
		L'Eyese, la Dome, la Saliouze et l'Eyrieux de sa source au Ranc de Courbier	FRDR446	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		ruisseau le dourdon	FRDR10205	Réservoirs biologiques proposés		
AG_14_08	Gardons	valat de routimégous	FRDR10316	Réservoirs biologiques proposés		
		le gardon de saint-germain	FRDR10448	Réservoirs biologiques proposés		
		ri vière le galeizon	FRDR10791	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau le gardon	FRDR11132	Réservoirs biologiques proposés		
AG_14_08	Gardons	ri vière la salindrenque	FRDR12042	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de borgne	FRDR12088	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Gard du Bourdic à Collias	FRDR378	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		Le Gardon d'Alès à l'amont des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	FRDR380a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
AG_14_08	Gardons	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus et le Gardon de Sainte Croix	FRDR382	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		Le Payre de sa source à l'amont de sa confluence avec la Véronne	FRDR1319a	Réservoirs biologiques proposés		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
15	Cotiers est et littoral	AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon	Mezayon	FRDR1320a	Réservoirs biologiques proposés
				Ouvèze en amont de la confluence avec le Mezayon	FRDR1320b	Réservoirs biologiques proposés
		AG_14_11	Beaume-Drobie	Riv. de Salindres	FRDR12069	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Baume de sa source à la confluence avec l'Alune	FRDR417a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Baume de la confluence avec l'Alune à l'Ardeche	FRDR417b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Drobie	FRDR418	Réservoirs biologiques proposés
				L'Endre	FRDR105	Réservoirs biologiques proposés
				La Nartuby	FRDR106	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				vallon du pont*	FRDR10966	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
		LP_15_01	Argens	L'Argens de sa source au Caramy, l'Eau Salée incluse, l'aval du Caramy inclus	FRDR110	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Caramy	FRDR111	Réservoirs biologiques proposés
				rivière l'Issole	FRDR12004	Réservoirs biologiques proposés
		LP_15_02	Cagne	La Cagne amont	FRDR92a	Réservoirs biologiques proposés
				L'Esteron	FRDR79	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
		LP_15_04	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez	La Môle de sa source à la confluence avec la Gisclé incluse	FRDR100a	Réservoirs biologiques proposés
le riu du figaret	FRDR10355			Réservoirs biologiques proposés		
16	Zone d'activité Marseille - Toulon et littoral	CO_17_01	Affluents Aude médiane	ruisseau de la planchette	FRDR10869	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				riu d'enauç	FRDR11719	Réservoirs biologiques proposés
				vallon d'abéliéra	FRDR11912	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau de cianavelle	FRDR12087	Réservoirs biologiques proposés
				Le Coulomp, la Bernade, la Galange, la Vaïre, la Combe	FRDR2031	Réservoirs biologiques proposés
				La Vésubie du ruisseau de la Planchette à la confluence avec le Var	FRDR80	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				La Vésubie de sa source au ruisseau de la Planchette	FRDR81	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Var du Cians à la confluence avec la Vésubie	FRDR82	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				La Tinée du vallon de Bramafam à la confluence avec le Var	FRDR83	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				La Tinée de sa source au vallon de Bramafam	FRDR84	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Cians	FRDR85	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Var du Coulomp au Cians	FRDR86	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Le Var de sa source au Coulomp	FRDR91	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
LP_15_10	Loup	Le Loup amont	FRDR93a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
LP_15_11	Pailions et Côtiers Est	ruisseau de redebraus	FRDR11089	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de l'erbossiéra	FRDR11542	Réservoirs biologiques proposés		
LP_15_12	Roya Bévéra	Le Pailions de l'Escarène (de la source au Pailion de Contes)	FRDR76a	Réservoirs biologiques proposés		
		La Bévéra	FRDR73	Réservoirs biologiques proposés		
LP_15_13	Siagne et affluents	La Roya de la frontière italienne et la vallon de Cairós à la mer	FRDR74	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		rivière la siagnole	FRDR11549	Réservoirs biologiques proposés		
		rivière le bayeux	FRDR11901	Réservoirs biologiques proposés		
LP_16_01	Arc provençal	La Cadière de sa source au pont de Glacière	FRDR126a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		ruisseau le merlançon	FRDR10934	Réservoirs biologiques proposés		
LP_16_03	Etang de Berre	Le Réal Martin et le Réal Collobrier	FRDR113	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		Le Gapeau de la source au rau de Vigne Fer	FRDR114a	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
LP_16_04	Gapeau	ruisseau du latay	FRDR11527	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		ruisseau de peyrus	FRDR11521	Réservoirs biologiques proposés		
LP_16_05	Huveaune	L'Huveaune de sa source au Merlançon	FRDR122	Réservoirs biologiques proposés		
		Le Maravenne	FRDR112	Réservoirs biologiques proposés		
LP_16_08	Maravenne	ruisseau de budéou	FRDR11235	Réservoirs biologiques proposés		
		le riu sec	FRDR10056	Réservoirs biologiques proposés		
LP_16_10	Touloubre	ruisseau de la valette	FRDR10071	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de la grave	FRDR10101	Réservoirs biologiques proposés		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	ruisseau de madourmeille	FRDR10160	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		ruisseau le rioutort	FRDR10242	Réservoirs biologiques proposés		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	rivière le briant	FRDR10656	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de la ceize	FRDR10994	Réservoirs biologiques proposés		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	ruisseau de saint-pancrasse	FRDR11298	Réservoirs biologiques proposés		

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
17	Cotiers Ouest	CO_17_02	Agly	ruisseau le libre	FRDR11344	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				ruisseau le sou	FRDR11600	Réservoirs biologiques proposés
				la Cesse en amont de la confluence avec la Cessièrre	FRDR175a	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				la Cesse en aval de la confluence avec la Cessièrre	FRDR175b	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				L'Orbieu du ruisseau de Buet à la Nielle	FRDR179	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				L'Alsou	FRDR180	Réservoirs biologiques proposés
				L'Orbieu de sa source au ruisseau du Buet	FRDR181	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau de saint-jaume	FRDR10162	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				rivière la matassa	FRDR11986	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				Le Torgan	FRDR214	Réservoirs biologiques proposés
				La Desix	FRDR219	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
				La Boulzane	FRDR220	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire
		L'Agly de sa source à la Boulzane	FRDR221	Réservoirs biologiques nécessitant une précision du linéaire		
		ruisseau la cornella	FRDR10077	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de guinet	FRDR10134	Réservoirs biologiques proposés		
		ruisseau de romanis	FRDR10146	Réservoirs biologiques proposés		
		el galba	FRDR10545	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		ruisseau la blanche	FRDR10547	Réservoirs biologiques proposés		
		la lladura	FRDR10627	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation		
		ruisseau de saint-bertrand	FRDR10777	Réservoirs biologiques proposés		
ruisseau de laval	FRDR11340	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau la riassesse	FRDR11444	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau la lauquette	FRDR11470	Réservoirs biologiques proposés				
Le Lauquet	FRDR198	Réservoirs biologiques proposés				
La Sals	FRDR200	Réservoirs biologiques proposés				
Le Rebenty	FRDR202	Réservoirs biologiques proposés				
L'Aude de sa source à la retenue de Matemale	FRDR206	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation				
ruisseau le barrou	FRDR10867	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de ripaud	FRDR11955	Réservoirs biologiques proposés				
La Rougeanne, L'Alzeau, La Dure	FRDR190	Réservoirs biologiques proposés				
rivière la brèze	FRDR10199	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau du pontel	FRDR10411	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau la valhièrrette	FRDR10418	Réservoirs biologiques proposés				
valat de reynus	FRDR10817	Réservoirs biologiques proposés				
rivière le bavezon	FRDR10861	Réservoirs biologiques proposés				
rivière le laurounet	FRDR10965	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau le coudoulous	FRDR11467	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau le clarou	FRDR11939	Réservoirs biologiques proposés				
La Lergue de sa source au Roubieu	FRDR168	Réservoirs biologiques proposés				
La Vis	FRDR172	Réservoirs biologiques proposés				
L'Hérault de sa source à la confluence avec la Vis et l'Arre	FRDR173	Réservoirs biologiques proposés				
la Buègue	FRDR887	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de cassillac	FRDR10049	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau du saut	FRDR10445	Réservoirs biologiques proposés				
rivière la tès	FRDR10555	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de mauroul	FRDR10631	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau d'arles	FRDR10758	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau d'ilouvre	FRDR10813	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de l'esparraso	FRDR10901	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau du cros	FRDR11443	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau le boutissou	FRDR11695	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau d'héric	FRDR11794	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau le gravéson	FRDR11796	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de fonclare	FRDR11984	Réservoirs biologiques proposés				
ruisseau de lamalou	FRDR12009	Réservoirs biologiques proposés				
CO_17_03	Aude amont					
CO_17_04	Aude aval					
CO_17_07	Fresquel					
CO_17_08	Hérault					
CO_17_12	Orb					

Territoire SDAGE		Sous-bassin versant		Cours d'eau ou tronçon de cours d'eau retenu comme aire candidate	Code de la masse d'eau associée	Etat d'avancement et propositions
Code	Nom	Code	Nom			
				Le Jaur	FRDR155	Réservoirs biologiques proposés
				L'Orb de sa source à la retenue d'Avène	FRDR157	Réservoirs biologiques proposés
				ribera d'err	FRDR10119	Réservoirs biologiques proposés
				ribera de campcardos	FRDR10517	Réservoirs biologiques proposés
				riu de tarterès	FRDR11069	Réservoirs biologiques proposés
				riu de brangoli	FRDR11269	Réservoirs biologiques proposés
				l'ieral dels estanyets	FRDR11348	Réservoirs biologiques proposés
				rec del mesclan d'aigues	FRDR11603	Réservoirs biologiques proposés
				lèbre	FRDR12075	Réservoirs biologiques proposés
				Le ruisseau de Querol	FRDR240	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de lamanère	FRDR10673	Réservoirs biologiques proposés
				le riuferrier	FRDR10912	Réservoirs biologiques proposés
				rivière le mondony	FRDR10973	Réservoirs biologiques proposés
				torrent la parçigoule	FRDR11369	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de maureillas	FRDR11655	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de la coumelade	FRDR11878	Réservoirs biologiques proposés
				Le Tech de la rivière de Lamanère au Correc del Maillol	FRDR235	Réservoirs biologiques proposés
				Le Tech de sa source à la rivière de Lamanère	FRDR236	Réservoirs biologiques proposés
				la riberola	FRDR10036	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de cady	FRDR10240	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de caillan	FRDR10324	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de llech	FRDR10371	Réservoirs biologiques proposés
				rivière des crozès	FRDR10625	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau le lliscou	FRDR10725	Réservoirs biologiques proposés
				torrent la carança	FRDR11174	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de tarérach	FRDR11309	Réservoirs biologiques proposés
				ruisseau la litèra	FRDR11459	Réservoirs biologiques proposés
				évol	FRDR11690	Réservoirs biologiques proposés
				rivière de mantet	FRDR12032	Réservoirs biologiques proposés
				Rivière de Rotja	FRDR227	Réservoirs biologiques proposés
				Rivière de Cabrils	FRDR228	Réservoirs biologiques proposés
				La Tête de sa source à la retenue des Bouillouses	FRDR230	Réservoirs biologiques en cours d'évaluation
				Bolets arnot de Bouleternière	FRDR986a	Réservoirs biologiques proposés
				rivière crespenu	FRDR10021	Réservoirs biologiques proposés
				Le Vidourle de la source à St Hippolyte	FRDR136a	Réservoirs biologiques proposés
		CO_17_16	Sègre			
		CO_17_17	Tech et affluents Côte vermeille			
		CO_17_18	Tét			
		CO_17_20	Vidourle			

ANNEXE 5

Carte des poissons migrateurs amphihalins

Poissons migrateurs amphihalins

Zones prioritaires d'action du plan de gestion des poissons migrateurs

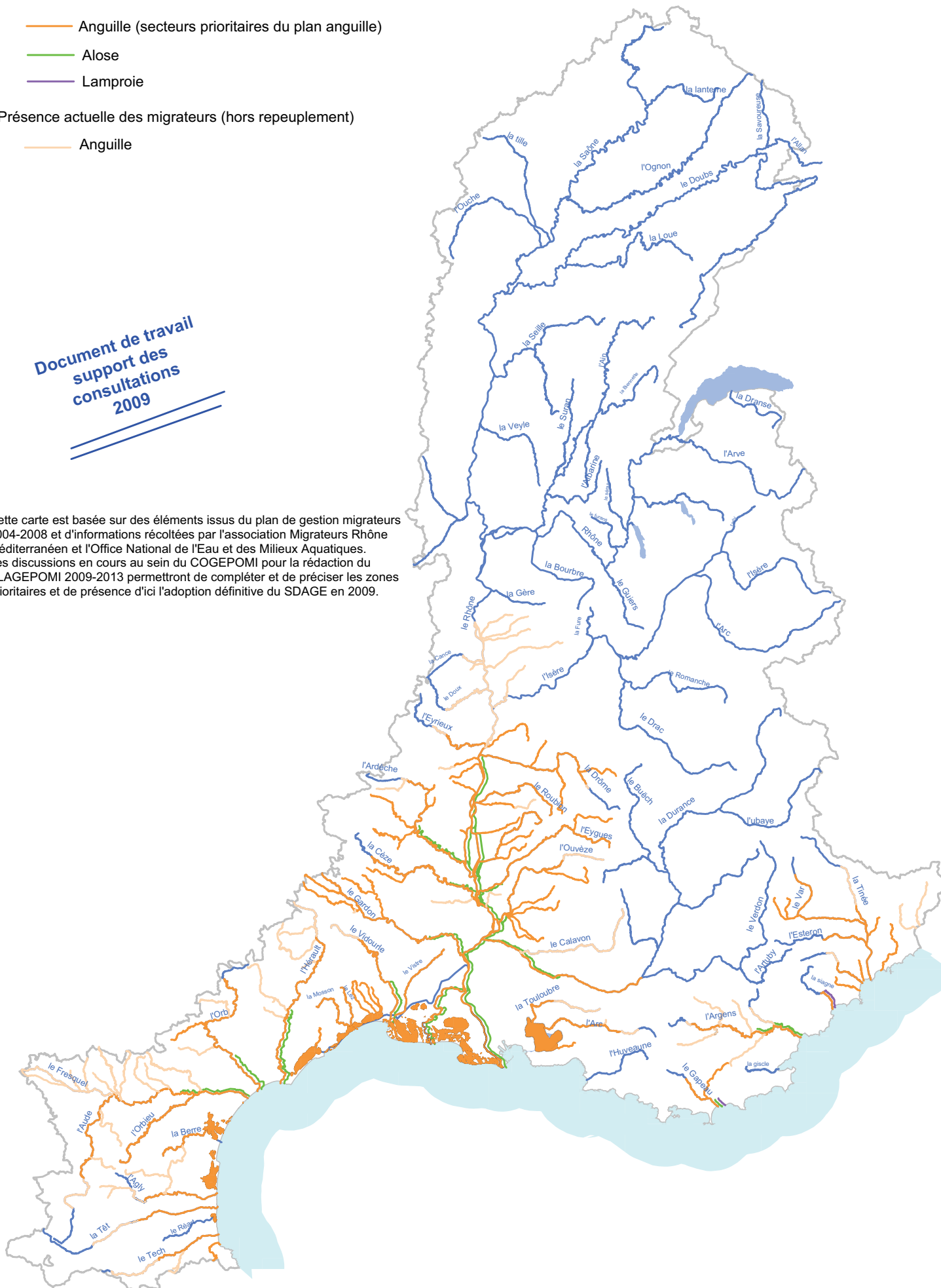
- Anguille (secteurs prioritaires du plan anguille)
- Alose
- Lamproie

Présence actuelle des migrateurs (hors repeuplement)

- Anguille

Document de travail
support des
consultations
2009

Cette carte est basée sur des éléments issus du plan de gestion migrateurs 2004-2008 et d'informations récoltées par l'association Migrateurs Rhône Méditerranéen et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les discussions en cours au sein du COGEPOMI pour la rédaction du PLAGEPOMI 2009-2013 permettront de compléter et de préciser les zones prioritaires et de présence d'ici l'adoption définitive du SDAGE en 2009.



ANNEXE 6

Cartes des sous bassins nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif et des masses d'eau souterraine nécessitant des actions relatives au bon état quantitatif.

Liste et objectifs quantitatifs aux points de confluence et points stratégiques de référence de suivi des sous-bassins en déficit quantitatif

Nota : Les valeurs de débit figurant dans ce tableau sont celles issues des documents planificateurs ou réglementaires locaux. Elles seront amenées à être précisées et complétées pour celles qui manquent notamment au travers des études relatives à la gestion quantitative qui seront conduites sur chaque sous-bassin ou secteur de masse d'eau souterraine en déséquilibre quantitatif du bassin (Cf. carte 16 et 17 du SDAGE).

Identifiant cartographique du point	Territoire SDAGE	Région	Département de localisation du point	Nom de la station hydrométrique	Cours d'eau	Point stratégique de référence	Point confluence	Code du sous-bassin versant DCE	Nom du sous-bassin versant	Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) en m3/s (*)	Débit de crise renforcée (DCR) en m3/s (*)
1	1	BO	21	Saint-Maurice-sur-Vingeanne	Vingeanne	1		SA_01_14	Vingeanne	0,6	0,35
2	1	BO	21	Arcelot	Tille	1		SA_01_13	Tille	1	0,35
3	1	BO	21	Champdôtre	Tille	1	1	SA_01_13	Tille	2,2	1,1
4	1	BO	21	Trouhans	Ouche aval	1	1	SA_01_10	Ouche	1,82	0,91
5	3	BO	21	Aubigny-en-Plaine	Vouge	1		SA_03_11	Vouge	0,4	0,25
6	4	BO	21	Pagny-la-ville (Lechatelet)	Saône		1	TS_00_02	Saône aval de Pagny	24	16
7	3	BO	71	Palleau	Dheune	1		SA_03_07	Dheune	1,4	0,46
8	4	BO	71	Saint-Usage	Seille/Seyle	1	1	SA_04_05	Seille	2,84	1,10
9	1	FC	70	Cendrecourt	Saône amont		1	TS_00_01	Saône amont de Pagny		
10	2	FC	70	Frotey	Colombine	1		SA_01_05	Durgeon		
11	1	FC	70	Fleurey les Faverney	Lanterne	1	1	SA_01_07	Lanterne	4,44	2,22
12	1	FC	70	Pesmes	Ognon		1	SA_01_09	Ognon	6,82	3,41
13	2	FC	90	Belfort	Savoireuse	1		DO_02_16	Savoireuse	0,88	0,44
14	2	FC	25	Mouthe	Doubs	1		DO_02_12	Haut Doubs	0,36	0,18
15	2	FC	25	Goumois	Doubs	1		DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	5,84	2,92
16	2	FC	25	Mathay	Doubs	1		DO_02_08	Doubs médian	10,56	5,28
17	2	FC	39	Neublans	Doubs		1	DO_02_02	Basse vallée du Doubs	35,20	17,60
18	2	FC	39	Champagne / Loue	Loue	1		DO_02_14	Loue	10,54	5,27
19	5	RA	01	Chazey-sur-Ain	Ain	1	1	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain		
20	4	RA	01	Biziat	Veyle	1		SA_04_06	Veyle	1,20	0,80
21	6	RA	01	Saint-Genis-Pouilly	Allondon	1		HR_06_011	Pays de Gex, Léman	0,135	0,090
22	4	RA	01	Bourg-en-Bresse (Majornas)	Reyssouze	1		SA_04_04	Reyssouze	0,24	0,16
23	4	RA	01	Châtillon-sur-Chalaronne	Chalaronne	1		SA_04_03	Chalaronne	0,165	0,11
24	5	RA	01	Artemare	Groin	1		HR_05_08	Séran	0,44	0,34
25	5	RA	01	Saint-Rambert-en-Bugey	Albarine	1		HR_05_01	Albarine	0,84	0,64
26	8	RA	69	Sain Bel	Brévenne	1		RM_08_05	Brévenne		
27	8	RA	69	L'Arbresles (Gobelette)	Turdine	1		RM_08_05	Brévenne		
28	4	RA	69	Couzon-au-Mont-d'Or (2)	Saône		1	TS_00_02	Saône aval de Pagny		
29	8	RA	69	Francheville (Taffignon)	Yzeron	1		RM_08_14	Yzeron		
30	8	RA	69	Givors	Gier	1		RM_08_08	Gier	0,795	0,318
31	7	RA	69	Ternay (1)	Rhône		1	TR_00_02	Rhône moyen		
32	7	RA	74	Pouigny	Rhône		1	TR_00_01	Haut Rhône		
33	6	RA	74	Musièges (pont des Douattes)	Les Usses	1		HR_06_09	Les Usses		
34	6	RA	74	Arthaz-pont-notre-dame	Arve	1	1	HR_06_01	Arve		
35	6	RA	74	Seytroux (pont couvaloup)	Dranse de Morzine	1		HR_06_04	Dranse		
36	6	RA	73	La Motte-Servolex (pt du Tremblay)	Leysses	1		HR_06_08	Leysses-lac du Bourget	1,65	0,65
37	6	RA	73	Aix-les-bains	Sierroz	1		HR_06_08	Leysses-lac du Bourget		
38	9	RA	73	Saint-Michel-de-Maurienne	Arc	1		ID_09_01	Arc		
39	9	RA	73	Ugine	Arly	1		ID_09_08	Val d'Arly	0,65	0,25
40	9	RA	73	Moutiers	Isère	1		ID_09_06	Isère en Tarentaise		
41	10	RA	26	Beaumont-Montoux	Isère		1	ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan		
42	8	RA	26	Saint-Uze	Galaure	1		RM_08_06	Galaure	0,426	0,218
43	8	RA	26	Saint-Rambert-d'Albon	Collières	1		RM_08_03	Bièvre Liers Valloire		
44	10	RA	26	Saillans	Drôme	1		ID_10_01	Drôme		
45	10	RA	26	Loriol	Drôme		1	ID_10_01	Drôme		
46	11	RA	26	Saint-May (Pont de la Tune)	Aygues	1		DU_11_02	Aygues		
47	10	RA	26	Clerieux (Pont d'Herbasse)	Herbasse aval	1		ID_10_02	Drôme des collines		
48	7	RA	26	Valence	Rhône		1	TR_00_03	Rhône aval		
49	7	RA	26	Viviers	Rhône aval		1	TR_00_03	Rhône aval	500	450
50	14	RA	07	Sarras	Cance	1		AG_14_02	Cance Ay	0,926	0,116
51	14	RA	07	Colombier le vieux	Doux	1		AG_14_05	Doux	1,014	0,127
52	14	RA	07	Saint-Martin d'Ardèche-Sauze	Ardèche	1	1	AG_14_01	Ardèche		

Identifiant cartographique du point	Territoire SDAGE	Région	Département de localisation du point	Nom de la station hydrométrique	Cours d'eau	Point stratégique de référence	Point confluence	Code du sous-bassin versant DCE	Nom du sous-bassin versant	Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) en m3/s (*)	Débit de crise renforcée (DCR) en m3/s (*)
53	14	RA	07	Meyras	Ardèche	1		AG_14_01	Ardèche	0,756	0,095
54	14	RA	07	Gluiras	Glueyre	1		AG_14_07	Eyrieux	0,426	0,053
55	8	RA	38	Tignieu-Jamezieu	Bourbre	1		RM_08_04	Bourbre		0,77
56	9	RA	38	Fontaine	Drac	1	1	ID_09_03	Drac aval		
57	13	PACA	05	Serres (les Chambons)	Buëch	1		DU_13_06	Buëch	2,5	1,2
58	11	PACA	84	Entrechaux	Ouvèze vauclusienne	1		DU_11_08	Ouvèze Vauclusienne		
59	13	PACA	04	Barcelonnette (abattoir)	Ubaye	1		DU_12_04	Ubaye	1,08	0,54
60	13	PACA	04	Le lauzet (Roche rousse)	Ubaye	1	1	DU_12_04	Ubaye		
61	13	PACA	04	La Javie (Clue du Peroure)	Bès	1		DU_13_05	Bléone		
62	13	PACA	04	Beynes (Chabrières)	Asse	1		DU_13_03	Asse		
63	13	PACA	04	La Brillanne (Ancienne prise)	Durance	1		DU_13_13	Moyenne Durance aval		
64	13	PACA	13	Meyrargues (pont de Pertuis)	Durance	1		DU_13_04	Basse Durance	6,9	6,7
65	16	PACA	13	Berre (saint-Esteve)	Arc	1		LP_16_01	Arc provençal	0,35	0,09
66	13	PACA	83	Vinon-sur-Verdon	Verdon	1	1	DU_13_15	Verdon		
67	16	PACA	83	Solliès-pont (autoroute)	Gapeau	1		LP_16_04	Gapeau	0,065	0,048
68	16	PACA	83	La Crau (Decapris)	Real martin	1		LP_16_04	Gapeau	0,135	0,10
69	15	PACA	83	Chateauvert (CD554)	Argens	1		LP_15_01	Argens	0,86	0,75
70	15	PACA	83	Vins sur Caramy (les Marcounious)	Caramy	1		LP_15_01	Argens	0,53	0,44
71	15	PACA	83	Château double (Rebouillon)	Nartuby	1		LP_15_01	Argens		
72	15	PACA	83	Roquebrune (Pt D7)	Argens	1	1	LP_15_01	Argens	4,26	3,40
73	15	PACA	06	Pegomas	Siagne	1	1	LP_15_13	Siagne et affluents		
74	15	PACA	06	Villeneuve Loubet (moulin du Loup)	Loup	1		LP_15_10	Loup	0,20	0,15
75	15	PACA	06	La Tour (pt de la lune)	Tinee	1	1	LP_15_05	Haut Var et affluents		
76	15	PACA	06	Nice (pt de Napoléon III)	Var	1	1	LP_15_06	Basse vallée du Var		
77	7	LR	30	Beaucaire	Rhône aval	1	1	TR_00_04	Rhône maritime		
78	14	LR	30	Pont ds Ners	Gard	1		AG_14_08	Gardons		
79	14	LR	30	Remoulin amont canal Beaucaire	Gard	1	1	AG_14_10	Gardons		
80	14	LR	30	Chusclans	Cèze	4	1	AG_14_03	Cèze		
81	17	LR	34	Hérault amont Lergue	Hérault	1		CO_17_08	Hérault		
82	17	LR	34	Hérault aval Thongue	Hérault	1		CO_17_08	Hérault		
83	17	LR	34	Agde (Bassin rond)	Hérault	1	1	CO_17_08	Hérault		
84	17	LR	34	Tabarka	Orb	1		CO_17_12	Orb		
85	17	LR	34	Montpellier pont Garigliano	Lez	1		CO_17_10	Lez Mosson Etangs Palavasiens		
86	17	LR	34	Marsillargues	Vidourte	1	1	CO_17_20	Vidourte		
87	11	LR	11	Carcassonne Pont rouge	Fresquel	1		CO_17_07	Fresquel		
88	11	LR	11	Carcassonne pont neuf	Aude	1		CO_17_03	Aude amont	5	4
89	17	LR	11	Moussoulens ecluse	Aude	1		CO_17_04	Aude aval	2	1,2
90	17	LR	11	Coursan	Aude aval	1	1	CO_17_04	Aude	0,8	0,5
91	17	LR	66	Amélie-les-bains	Tech	1		CO_17_17	Tech et affluents Côte vermeille		
92	17	LR	66	Argeles (Elne)	Tech	1	1	CO_17_17	Tech et affluents Côte vermeille		
93	17	LR	66	Perpignan pont Joffre	Têt	1	1	CO_17_18	Têt		
94	5	RA/FC	01/38	Station à créer	Ain amont	1		HR_05_05	Haute Vallée de l'Ain		
95	5	RA	01	Station à créer	Lange/Oignin	1		HR_05_06	Lange Oignin		
96	8	RA	69	Station à créer	Garon	1		RM_08_07	Garon		
97	6	RA	74	Station à créer	Giffre	1		HR_06_06	Giffre		
98	9	RA	73	Station à créer	Arc	1	1	ID_09_01	Arc		
99	10	RA	26	Station à créer	Herbasse/Veaune/Bouterne/C halon	1		ID_10_02	Drôme des collines		
100	10	RA	26	Station à créer	Drôme aval	1		ID_10_01	Drôme aval		
101	10	RA	26	Station à créer	Roubion	1		ID_10_05	Roubion - Jabron		
102	10	RA	26/38	Station à créer sur un affluent de l'Isère	Isère Bas Grésivaudan	1		ID_10_03	Isère Bas Grésivaudan		
103	14	RA	07	Station à créer	Eyrieux soutenu	1	1	AG_14_07	Eyrieux		
104	14	RA	07	Station à créer	Ouvèze	1		AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon		
105	14	RA	07	Station à créer	Chassezac soutenu	1		AG_14_04	Chassezac		
106	14	RA	07	Station à créer	Beaume	1		AG_14_11	Beaume-Drobie		
107	9	RA	38	Station à créer (au niveau du seuil de Vizille?)	Romanche	1		ID_09_07	Romanche		
108	8	RA	38	Station à créer	Gère	1		RM_08_01	4 vallées du bas Dauphiné		

Identifiant cartographique du point	Territoire SDAGE	Région	Département de localisation du point	Nom de la station hydrométrique	Cours d'eau	Point stratégique de référence	Point confluence	Code du sous-bassin versant DCE	Nom du sous-bassin versant	Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) en m ³ /s (*)	Débit de crise renforcée (DCR) en m ³ /s (*)
109	9	PACA	05	Saint-Jean-Saint-Nicolas (pont du Fossé)	Drac amont	1		ID_09_05	Haut Drac		
110	13	PACA	05	Station à remettre en service ou à créer pour les mesures d'étiage	Méouge	1		DU_13_17	Méouge		
111	11	PACA	84	Station à créer à l'aval du Canal de Carpentras	Aigues	1	1	DU_11_02	Aigues		
112	11	PACA	84	Station à créer en amont de la confluence avec la Sorgue	Ouvèze vauclusienne		1	DU_11_08	Ouvèze Vauclusienne		
113	11	PACA	84	Station à créer à Suze la Rousse en amont de Bollène	Lez	1		DU_11_04	Lez		
114	11	PACA	84	Station à créer	aval Lez	1	1	DU_11_04	Lez		
115	13	PACA	04	Station à équiper sur la Bléone à Digne-les-bains	Bléone	1		DU_13_05	Bléone	0,81	0,405
116	13	PACA	04	Station à créer sur la Bléone aval	Bléone aval	1	1	DU_13_05	Bléone		
117	13	PACA	04	Station à équiper sur le Colostre à Saint-Martin-de-Brômes	Colostre	1		DU_13_15	Verdon	0,125	0,062
118	13	PACA	04	Station à équiper sur l'Asse à Brunet	Asse	1		DU_13_03	Asse	0,375	0,187
119	13	PACA	04	Station à équiper sur la Largue à Volx	Largue	1		DU_13_11	Largue	0,1	0,05
120	13	PACA	04	Station à équiper sur le Jabron à Peipin	Jabron	1		DU_13_01	Affluents moyenne Durance aval	0,13	0,065
121	13	PACA	04	Station à équiper sur la Sasse à Valernes	Sasse	1		DU_13_01	Affluents moyenne Durance aval	0,314	0,16
122	13	PACA	13	Station à créer sur la Durance aval	Durance aval		1	DU_13_04	Basse Durance		
123	14	LR	30	Station à créer sur la Cèze au Pont de Tharoux	Cèze	1		AG_14_03	Cèze		
124	17	LR	30	Station à créer sur la Sommières	Vidourle	1		CO_17_20	Vidourle		
125	17	LR	34	BRL Restitution aval prise réels	Orb	1		CO_17_12	Orb		
126	17	LR	34	Station à créer sur l'Orb aval Pont Rouge	Orb aval		1	CO_17_12	Orb		
127	17	LR	66	Station à créer sur le Têt au Barrage Vinça (restitution)	Têt	1		CO_17_18	Têt		
128	17	LR	66	Station à créer sur l'Agly à Estagel (amont pertes)	Agly	1		CO_17_02	Agly		
129	17	LR	66	Station à créer sur l'Agly au Barrage Caramany (restitution)	Agly	1		CO_17_03	Agly		

(*) La valeur indiquée peut être, soit unique pour l'ensemble de l'année, soit représenter la valeur la plus basse parmi différentes valeurs chacune affectées à des périodes de l'année définies.

Masses d'eau souterraines nécessitant des actions pour atteindre le bon état

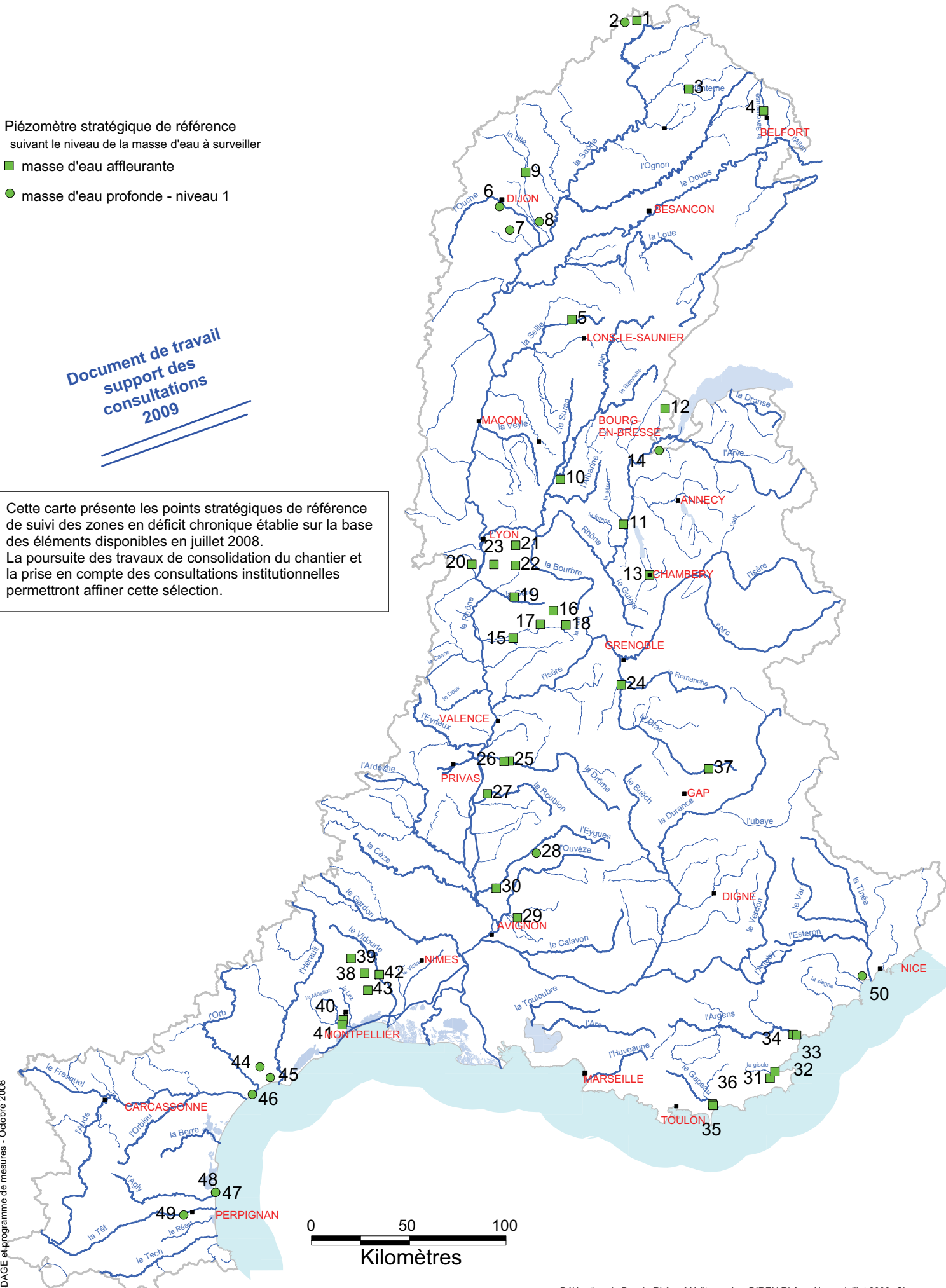
CARTE 15 : Piézomètres stratégiques de référence

Piézomètre stratégique de référence
suivant le niveau de la masse d'eau à surveiller

- masse d'eau affleurante
- masse d'eau profonde - niveau 1

Document de travail
support des
consultations
2009

Cette carte présente les points stratégiques de référence de suivi des zones en déficit chronique établie sur la base des éléments disponibles en juillet 2008. La poursuite des travaux de consolidation du chantier et la prise en compte des consultations institutionnelles permettront affiner cette sélection.



**Liste et objectifs quantitatifs aux points stratégiques de référence pour le suivi
des masses d'eaux souterraines en déficit quantitatif chronique**

Nota : Les valeurs de niveaux piézométriques figurant dans ce tableau sont ceux issus des documents planificateurs ou réglementaires locaux. Elles seront amenées à être précisées et complétées pour celles qui manquent notamment au travers des études relatives à la gestion quantitative qui seront conduites sur chaque sous-bassin ou secteur de masse d'eau souterraine en déséquilibre quantitatif du bassin (Cf. carte 16 et 17 du SDAGE).

Identifiant cartographique du point	Territoire SDAGE	Région	Département de localisation du point	Dénomination de la station piézométrique	Commune d'implantation du point	Code européen de la masse d'eau	Désignation de la masse d'eau souterraine ou du secteur concernés	Niveau Piézométrique d'Alerte (NPA) (*) cote NGF en Lambert II étendu	Niveau Piézométrique de Crise Renforcée (NPCR) (*) Cote NGF en Lambert II étendu
1	1	LOR	88	Piezomètre Srael de Relanges	Relanges	FR_D0_217	Grès Trias inférieur BV Saône		
2	1	LOR	88	Piezomètre des vieilles villes	Gigneville	FR_C0_005	Grès Trias inférieur captif non minéralisé		
3	1	FRC	70	Breuches	Breuches	FR_D0_345	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne		
4	2	FRC	90	Valdoie	Valdoie	FR_D0_307b	Alluvions du bassin de l'Allan (dont Savoureuse)		
5	4	FRC	39	Desnes	Desnes	FR_D0_346	Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans		
6	1 et 3	BOU	21	Chenove	Chenôve	FR_D0_329a	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon Sud + nappes profondes		
7		BOU	21	Noiron sous Gevrey	Noiron sous Gevrey	FR_D0_329a	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon Sud + nappes profondes		
8		BOU	21	Collonges -lès-Premières	Collonges-les-Premieres	FR_D0_329b	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon Sud + nappes profondes		
9	3	BOU	21	Spoyn	Spoyn	FR_D0_119	Calcaires jurassique du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD		
10	5	RHA	01	Piezomètre des Colombières	Saint-Jean-le-Vieux	FR_D0_339a	Alluvions plaine de l'Ain		
11	5	RHA	01	Piezomètre de Lavours P72	Lavours	FR_D0_330b	Alluvions du marais de Chautagne et Lavours - Marais de Lavours		
12	6	RHA	1	Piezomètre de Belle Ferme	Gex	FR_D0_231	Formations fluvio-glaciaires du Pays de Gex	520,49	517,95
13	6	RHA	73	Forage du Parc du Vernay P6	Champéry	FR_D0_304	Alluvions de la Plaine de Chambéry	263,49	263,10
14	6	RHA	74	Forage de Veigy	Saint-Julien-en-Genevois	FR_D0_235	Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois	366,92	366,77
15	8	RHA	26	Piezomètre de la Source de Manthes (Lapaillanche)	Manthes	FR_D0_303a	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	230,04	229,68
16	8	RHA	38	Piezomètre de Nantoin	Nantoin	FR_D0_303b	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	420,44	417,66
17	8	RHA	38	Piezomètre Bois des Burettes	Penol	FR_D0_303c	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	297,00	295,77
18	8	RHA	38	Piezomètre de St Etienne St Geoirs	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	FR_D0_303c	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	362,19	361,27
19	8	RHA	38	Forage de Moidieu-Détourbe	Moidieu-Detourbe	FR_D0_319a	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne)	255,54	254,27
20	8	RHA	69	Piezomètre de Millery (Vourles)	Vourles	FR_D0_325b	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon	177,62	176,44
21	8	RHA	69	Piezomètre de Bouvarets	Genas	FR_D0_334b	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)	189,08	188,38
22	8	RHA	38	Piezomètre de Buclay	Heyrieux	FR_D0_334c	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)	228,62	228,13
23	8	RHA	69	Piezomètre de Corbas (Pillon)	Corbas	FR_D0_334c	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)	184,08	183,71
24	9	RHA	38	Piezomètre de Vif - Reymure	Vif	FR_D0_317	Alluvions de l'Y grenoblois Isère/Drac/Romanche		
25	9	RHA	26	Piezomètre de Eurre	Eurre	FR_D0_337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	151,73	151,53
26	9	RHA	26	Piezomètre de Grâne	Grane	FR_D0_337	Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest	139,99	139,58
27	10	RHA	26	Puits de Saint-Marcel	Saint-Marcel-les Sauzet	FR_D0_327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine		
28	10 et 11	PACA	26	Mirabel-aux-Baronnies / le Calvaire	Mirabel-aux-Baronnies	FR_D0_218a	Molasses miocènes du Comtat		
29	13	PACA	84	Monteux / La Sorguette	Monteux	FR_D0_218b	Molasses miocènes du Comtat	28,75	28,5
30	11	PACA	84	Camaret sur Aigues / Qu. Jonquier Morelle	Camaret sur Aigues	FR_D0_301	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues		
31	15	PACA	83	Cogolin / Les Faïsses	Cogolin	FR_D0_318a	Alluvions des fleuves cotiers Gisle et Môle, Argens et Siagne		





Identifiant cartographique du point	Territoire SDAGE	Région	Département de localisation du point	Dénomination de la station piézométrique	Commune d'implantation du point	Code européen de la masse d'eau	Désignation de la masse d'eau souterraine ou du secteur concernés	Niveau Piézométrique d'Alerte (NPA) (*) cote NGF en Lambert II étendu	Niveau Piézométrique de Crise Renforcée (NPCR) (*) Cote NGF en Lambert II étendu
32	15	PACA	83	Grimaud / Le Grand Pont	Grimaud	FR_D0_318a	Alluvions des fleuves cotiers Giscle et Môle, Argens et Siagne		
33	15	PACA	83	Fréjus / Pont de la Pierre	Fréjus	FR_D0_318b	Alluvions des fleuves cotiers Giscle et Môle, Argens et Siagne		
34	15	PACA	83	Fréjus / L'Argens	Fréjus	FR_D0_318b	Alluvions des fleuves cotiers Giscle et Môle, Argens et Siagne		
35	16	PACA	83	Hyères / Notre Dame du Plan	Hyères	FR_D0_343	Alluvions du Gapeau		
36	16	PACA	83	Hyères / Le Moulin Premier	Hyères	FR_D0_343	Alluvions du Gapeau		
37	12	PACA	05	Piézo S3 CLEDA	St Jean-St Nicolas	FR_D0_321a	Alluvions du Haut Drac		
38	17	LRO	34	Buzignargues/Fontbonne	Buzignargues	FR_D0_113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraises - système du Lez		
39	17	LRO	34	Claret Lez 9	Claret	FR_D0_113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraises - système du Lez		
40	17	LRO	34	Saint Jean de Vedas/ Midi libre	Saint-Jean-de-Vedas	FR_D0_124	Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier		
41	17	LRO	34	Flès	Villeneuve les Maguelonne	FR_D0_124	Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier		
42	17	LRO	30	Sommières/STEP	Sommières	FR_D0_223a	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières et extension calcaires crétacé sous couverture		
43	17	LRO	34	Berange Nord	Saint-Genies-des-Mourgues	FR_D0_223a	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières et extension calcaires crétacé sous couverture		
44	17	LRO	34	Clairac / 14	Béziers	FR_D0_224	Sables astiens de Valras-Agde		
45	17	LRO	34	Vias	Vias	FR_D0_224	Sables astiens de Valras-Agde		
46	17	LRO	34	Valras / 11	Valras	FR_D0_224	Sables astiens de Valras-Agde		
47	17	LRO	66	Barcarès / Plage N4	Barcarès (Le)	FR_D0_221b	Multicouche pliocène et alluvions quaternaires du Roussillon		
48	17	LRO	66	Barcarès / Plage N3	Barcarès (Le)	FR_D0_221b	Multicouche pliocène et alluvions quaternaires du Roussillon		
49	17	LRO	66	Perpignan/Figuere	Perpignan	FR_D0_221b	Multicouche pliocène et alluvions quaternaires du Roussillon		
50	15	PACA	06	Point à créer		FR_D0_234	Calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubé		

(*) La valeur indiquée peut être, soit unique pour l'ensemble de l'année, soit représenter la valeur la plus basse parmi différentes valeurs chacune affectées à des périodes de l'année définies.

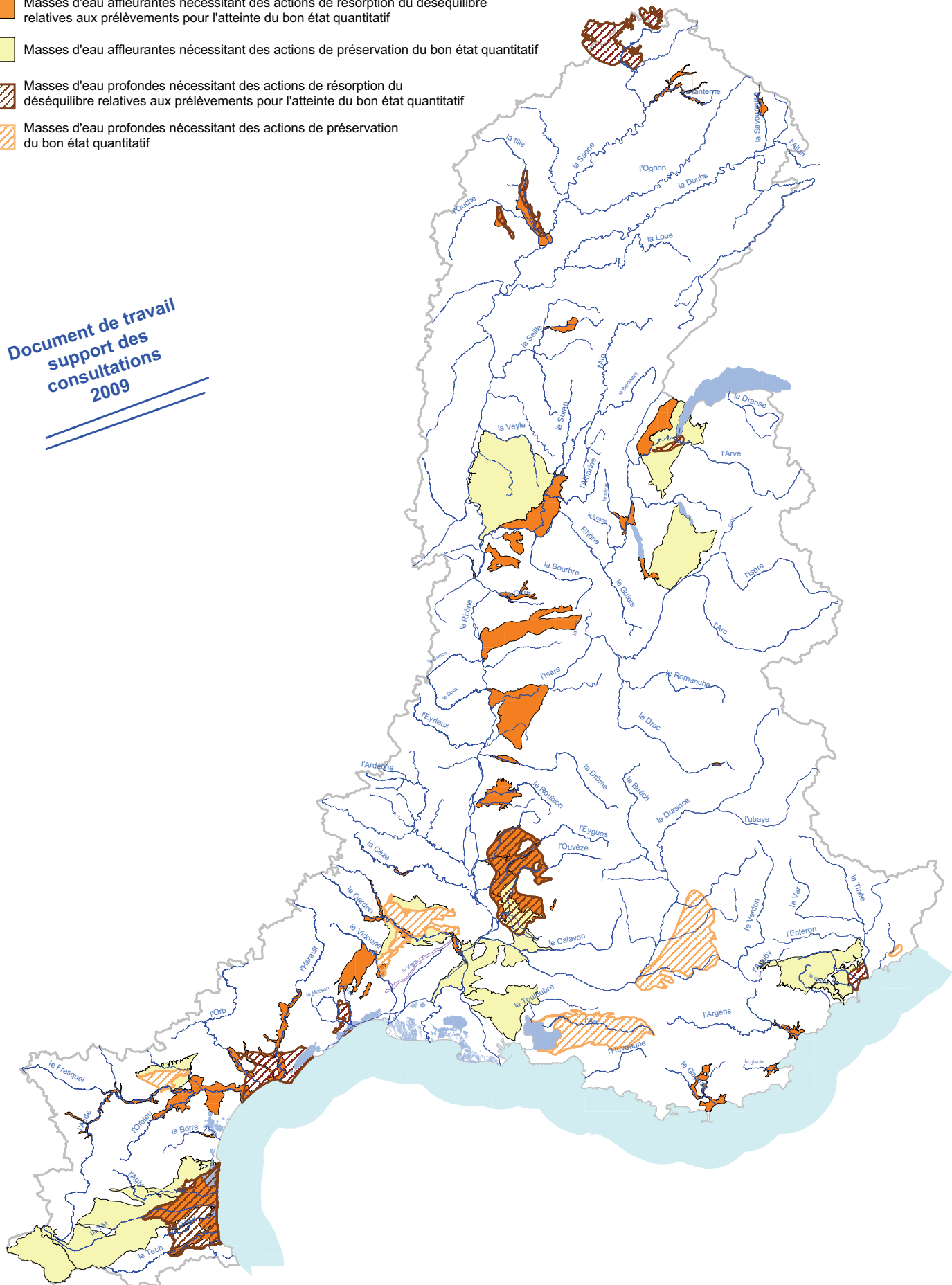
ANNEXE 7

Cartes des sous bassins et masses d'eau souterraine en déséquilibre quantitatif et nécessitant la mise en œuvre d'actions pour atteindre le bon état


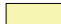
CARTE 16 : Masses d'eau souterraines nécessitant des actions relatives au bon état quantitatif

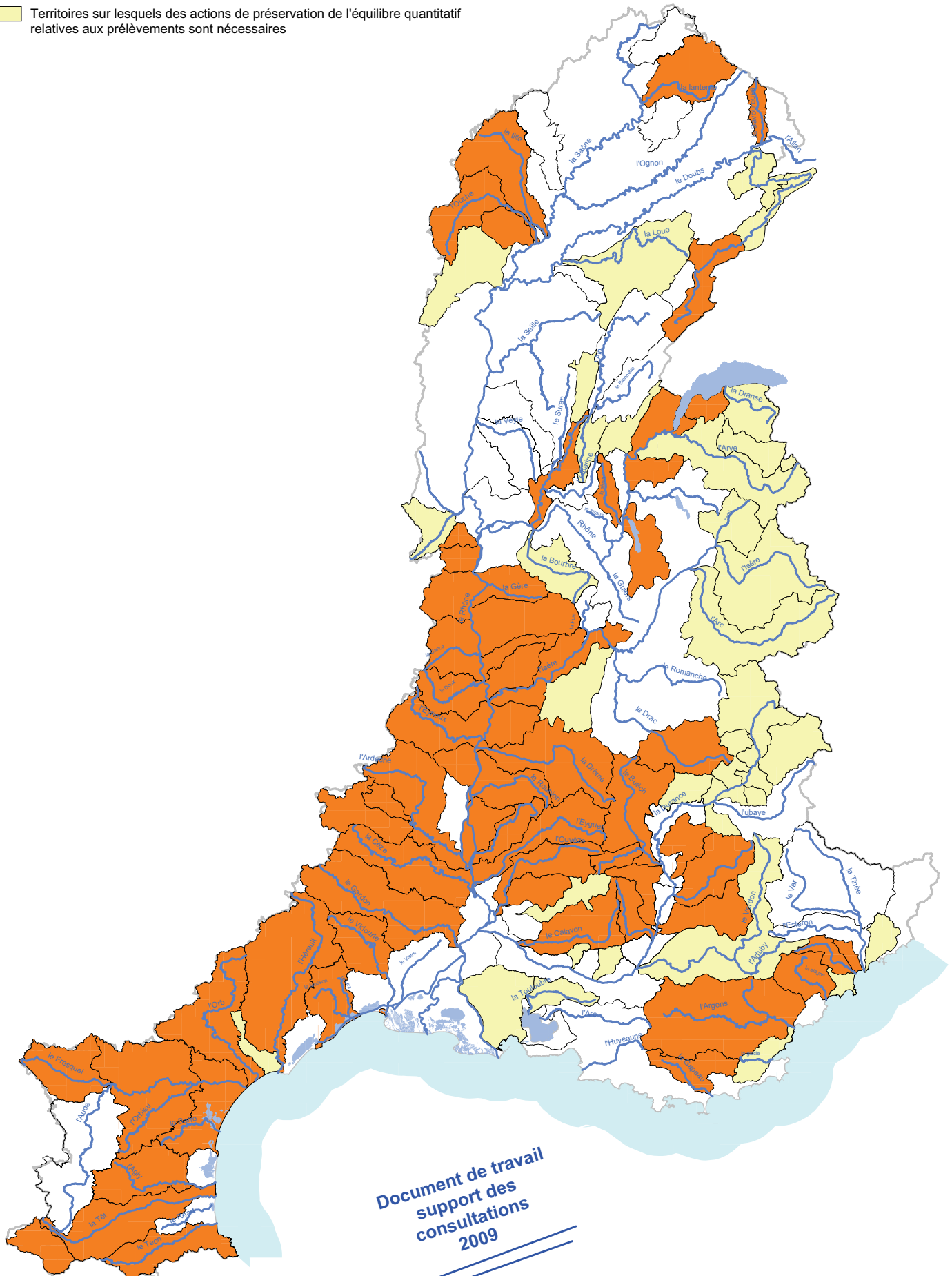
-  Masses d'eau affleurantes nécessitant des actions de résorption du déséquilibre relatives aux prélèvements pour l'atteinte du bon état quantitatif
-  Masses d'eau affleurantes nécessitant des actions de préservation du bon état quantitatif
-  Masses d'eau profondes nécessitant des actions de résorption du déséquilibre relatives aux prélèvements pour l'atteinte du bon état quantitatif
-  Masses d'eau profondes nécessitant des actions de préservation du bon état quantitatif

Document de travail
support des
consultations
2009




CARTE 17a : Sous bassins versants nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif Prélèvements

-  Territoires sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état
-  Territoires sur lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires

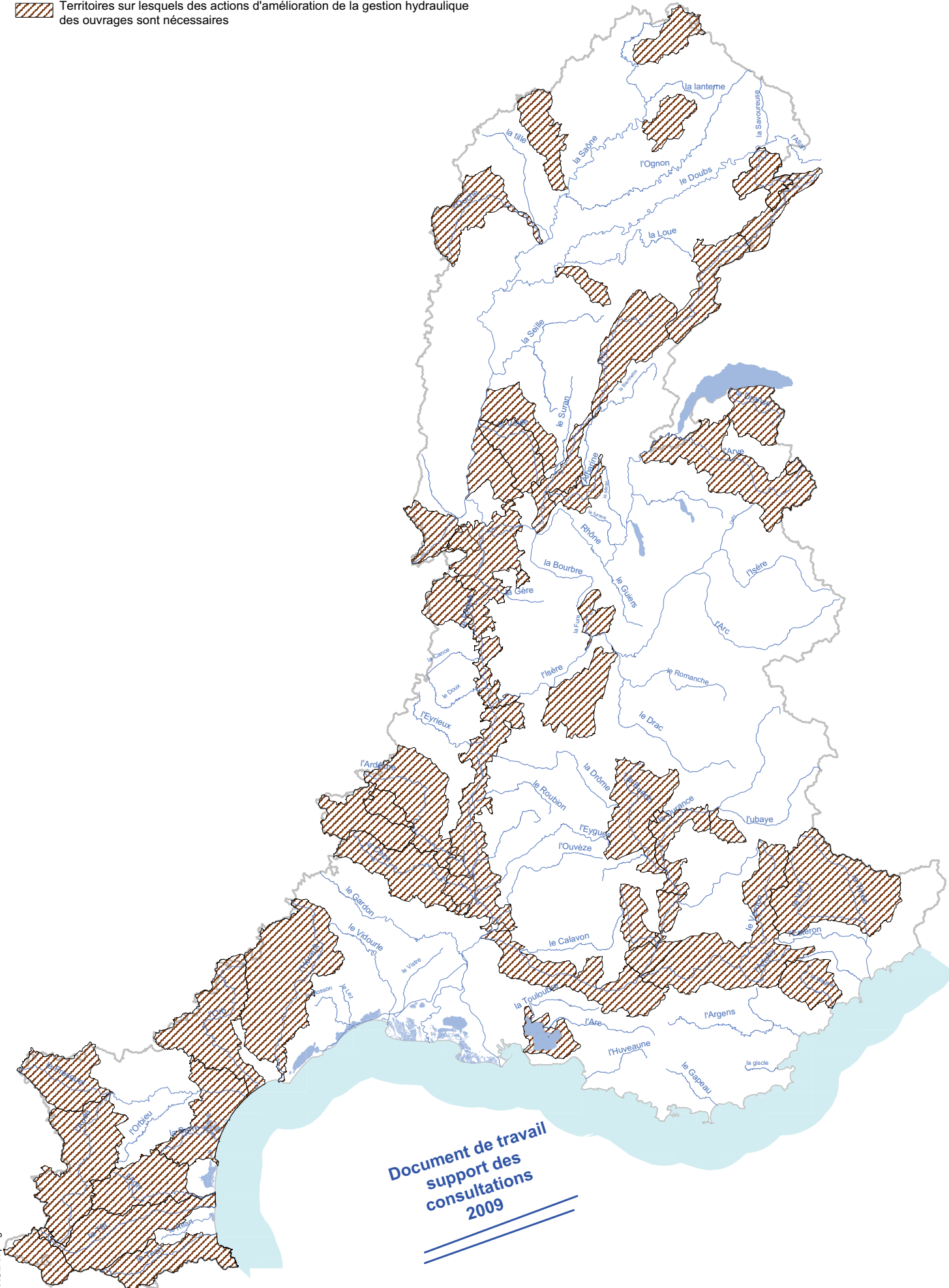


EAUX SUPERFICIELLES

CARTE 17b : Sous bassins versants nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif Gestion hydraulique des ouvrages

 Territoires sur lesquels des actions d'amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages sont nécessaires

EAUX SUPERFICIELLES



Document de travail
support des
consultations
2009